

Vérité et signification de la sexualité humaine – Des orientations pour l'éducation en famille

Auteur : Conseil Pontifical pour la Famille

Date de publication : 8 décembre 1995

Source :

http://www.vatican.va/roman_curia/pontifical_councils/family/documents/rc_pc_family_doc_08121995_human-sexuality_fr.html

Résumé : Ce document entend rappeler aux parents la responsabilité qui est la leur dans ce domaine de l'éducation sexuelle de leurs enfants. Il ne constitue pas "un traité de théologie morale ni d'un compendium de psychologie" (cf. n° 2). Il cherche à aider, à éclairer et conforter les parents. Ce texte relève donc de la pastorale au sens vrai du terme, qui n'est, bien entendu, ni doctrine au rabais ni collection de recettes. C'est d'ailleurs pourquoi ce texte proclame qu'il ne dit pas tout, et qu'il ne veut pas avoir le dernier mot - la parole qui doit rencontrer l'âme et le cœur de l'enfant ne se trouve pas dans le texte mais dans le cœur des parents. Il cherche à bien situer, à enraciner l'éducation sexuelle dans son lieu propre et primordial, c'est-à-dire la famille. Au moment où les acteurs de leur école se plaignent chaque jour davantage de la déstructuration des enfants et donc de leur grande violence, ce texte nous ramène au cœur du problème. *(Extrait de la présentation du document rédigée par Anouk et Jean Marie Meyer, membres du Conseil Pontifical pour la Famille –Source : <http://www.serviam.net/defvie/veritesexua.html>)*

Auteur : Institué par Jean-Paul II en 1981, le Conseil Pontifical pour la Famille est responsable de la promotion du ministère pastoral et de l'apostolat pour la famille, par le moyen de l'application des enseignements et des recommandations du Magistère ecclésiastique, afin d'aider les familles chrétiennes à remplir leur mission éducative et apostolique. Il promeut et coordonne également les efforts pastoraux sur questions concernant la procréation responsable, et il encourage, soutient et coordonne les initiatives en faveur de la défense de la vie humaine à toutes les étapes de l'existence de l'être humain, du moment de la conception à la mort naturelle. En relation aussi au soin pastoral de la famille et à la défense de la vie, les thèmes suivants entrent dans la sphère de compétence du Conseil : la théologie et les catéchèses sur la famille ; la spiritualité du couple et de la famille ; les droits de la famille et de l'enfant ; la formation des laïcs en vue du soin pastoral de la famille ; les cours de préparation au mariage. D'autres questions traitées sont : l'éducation sexuelle, la démographie, la contraception et l'avortement ; la stérilisation, les problèmes éthiques et pastoraux reliés au SIDA et aux autres problèmes de la bioéthique ; la législation concernant le mariage, la famille, les politiques sur la famille et la protection de la vie humaine.

INTRODUCTION

La situation et le problème

1. Parmi les multiples problèmes qui préoccupent aujourd'hui les parents, toute diversité des contextes culturels prise en compte, il y a certainement celui d'offrir de façon aussi adéquate que possible à leurs enfants une préparation à la vie adulte, en particulier en ce qui concerne

l'éducation à la véritable signification de la sexualité humaine. Les raisons de cette difficulté, qui n'est d'ailleurs pas nouvelle, sont variées.

Dans le passé, même lorsqu'une éducation sexuelle explicite n'était pas fournie par la famille, la culture générale, marquée par le respect des valeurs fondamentales, servait objectivement à les protéger et à les conserver. L'effacement des modèles traditionnels dans une grande partie de la société, dans les pays développés comme dans ceux en voie de développement, a laissé les enfants privés d'indications claires et positives, cependant que les parents ne se sont pas trouvés préparés à leur donner des réponses adéquates. Ce nouveau contexte est de plus grevé d'un obscurcissement de la vérité sur l'homme dans lequel s'inscrit une tendance à la banalisation du sexe. Il en résulte une culture où la société et les mass media n'offrent trop souvent sur cette question qu'une information dépersonnalisée, ludique, souvent pessimiste et par ailleurs indifférente aux étapes de la formation des enfants et des jeunes; ceci sous l'influence d'une conception erronée, individualiste, de la liberté et dans un contexte privé des valeurs fondées sur la vie, l'amour humain et la famille.

Par ailleurs, l'école, qui s'est tournée vers le développement de programmes d'éducation sexuelle, l'a fait en se substituant de façon fréquente à la famille, et le plus souvent dans une optique de pure information. Cela aboutit parfois à une réelle déformation des consciences.

Les parents eux-mêmes ont bien souvent renoncé à leur devoir dans ce domaine, à cause de la difficulté de la tâche et de leur manque de préparation, ou bien ont accepté de la déléguer à autrui.

Dans cette situation bien des parents catholiques se tournent vers l'Église, afin qu'elle se charge de leur offrir une direction et des suggestions pour l'éducation de leurs enfants, surtout au moment de l'enfance et de l'adolescence. Parfois ce sont les parents eux-mêmes qui manifestent leur perplexité lorsqu'ils se trouvent confrontés à l'enseignement donné à l'école, tel que le rapportent les enfants. Le Conseil Pontifical pour la Famille a reçu de cette façon des demandes répétées et pressantes afin qu'il puisse donner une directive qui aide les parents dans ce délicat secteur éducatif.

2. Sensible à cette dimension familiale de l'éducation à l'amour et au bien vivre personnel de la sexualité et conscient de cette "expérience d'humanité" qui est le propre de la communauté des croyants, notre Dicastère entend proposer quelques directives à caractère pastoral, puisant à la sagesse qui vient de la Parole du Seigneur et aux valeurs qui illuminent l'enseignement de l'Église. Nous voulons donc, par dessus tout, lier le présent document au contenu fondamental de la vérité et de la signification du sexe, dans le cadre d'une anthropologie véritable et riche. En proposant cette vérité nous sommes conscients que « quiconque est de la Vérité » (*Jn 18, 37*) écoute la Parole de Celui qui est la Vérité en personne (*Jn 14, 6*).

Ce guide ne veut pas être un traité de théologie morale ni un compendium de psychologie mais entend tenir compte des acquisitions de la science, des diverses conditions sociologiques et culturelles où se trouve la famille et de la nécessité de proposer les valeurs évangéliques, qui conservent, pour toute époque, leur fraîcheur originelle et leur possibilité d'incarnation concrète.

3. Un certain nombre de certitudes soutiennent la position de l'Église dans ce domaine et ont guidé la rédaction du présent document.

L'amour, qui se nourrit de la rencontre entre l'homme et la femme et qui s'exprime dans cette rencontre, est don de Dieu; il est par suite une force positive, orientée à la maturation de cet homme et de cette femme en tant que personnes; il constitue aussi une précieuse ressource pour le don de soi auquel tous, hommes et femmes, sont appelés pour réaliser leur être propre et leur bonheur, dans un plan de vie qui représente la vocation de chacun. L'homme, en fait, est appelé à l'amour en tant qu'esprit incarné, c'est-à-dire âme et corps dans l'unité de la personne. L'amour

humain embrasse aussi le corps et le corps exprime aussi l'amour spirituel.

La sexualité n'est donc pas quelque chose de purement biologique, mais a plutôt rapport avec le centre intime de la personne. L'usage de la sexualité comme donation physique de soi atteint sa vérité et sa pleine signification quand elle exprime la donation personnelle de l'homme et de la femme jusqu'à la mort. Cet amour est cependant exposé, comme toute la vie de la personne, à la fragilité due au péché originel, et il se ressent, dans nombre de contextes sociaux et culturels, de conditionnements négatifs et parfois déviants et traumatiques. La rédemption du Seigneur a cependant fait de la pratique positive de la chasteté quelque chose de réellement possible et un motif de joie, tant pour ceux qui ont la vocation au mariage — aussi bien avant le mariage, durant la période de préparation, qu'après le mariage durant le cours de la vie conjugale — que pour ceux qui ont reçu le don d'un appel spécifique à la vie consacrée.

4. Dans l'optique de la rédemption et du parcours formatif des adolescents et des jeunes, la vertu de la chasteté se développe dans le cadre de la tempérance — vertu cardinale qui, au baptême, est élevée et perfectionnée par la grâce. Elle ne doit pas être perçue comme une attitude de répression. Elle est au contraire comme l'expression pure, transparente, d'un don reçu, précieux et riche, celui de l'amour, en même temps que ce qui protège et ce qui garde ce don, en vue de l'offrande de soi qui se réalise dans la vocation spécifique de chacun. La chasteté est donc l'« énergie spirituelle sachant défendre l'amour des périls de l'égoïsme et de l'agressivité, en le conduisant vers sa pleine réalisation ».

Le [Catéchisme de l'Église Catholique](#) décrit et, en un certain sens, définit ainsi la chasteté : « La chasteté signifie l'intégration réussie de la sexualité dans la personne et par là l'unité intérieure de l'homme dans son être corporel et spirituel ».

5. L'éducation à la chasteté, dans le cadre de l'éducation des jeunes à la réalisation et au don de soi, implique la collaboration prioritaire des parents. Cette collaboration se fait indirectement au travers de la formation de l'enfant à d'autres vertus, comme la tempérance, la force, la prudence. La chasteté, en tant que vertu, ne peut exister sans une capacité de base au renoncement de soi, au sacrifice, à l'attente. Donnant la vie, les parents coopèrent avec le pouvoir créateur de Dieu et reçoivent le don d'une nouvelle responsabilité: celle non seulement de pourvoir aux besoins matériels et culturels de leurs fils et de les satisfaire, mais surtout de leur transmettre la vérité vécue de la foi et de les éduquer à l'amour de Dieu et du prochain. Tel est leur premier devoir au sein de l'«église domestique ».

L'Église a toujours affirmé que les parents ont le devoir et le droit d'être les premiers et les principaux éducateurs de leurs enfants. Reprenant le Concile Vatican II, le [Catéchisme de l'Église Catholique](#) rappelle qu'« il faut instruire à temps les jeunes, et de manière appropriée, de préférence au sein de la famille, sur la dignité de l'amour conjugal, sa fonction et son exercice ».

6. Les provocations, qui proviennent aujourd'hui de la mentalité et de l'environnement culturel, ne peuvent décourager les parents. D'un côté, en fait, il convient de rappeler que les chrétiens, depuis la première évangélisation, ont dû affronter de semblables défis de la part de l'hédonisme matérialiste. De plus, « notre civilisation, qui présente cependant tant d'aspects positifs sur le plan matériel comme sur le plan culturel, devrait se rendre compte qu'elle est sous divers aspects, une *civilisation malade*, qui provoque de profondes altérations chez l'homme. Pourquoi cela se produit-il? La raison réside dans le fait que notre société s'est détachée de la vérité plénière sur l'homme, de la vérité de ce que sont l'homme et la femme comme personnes. Par conséquent, elle est incapable de comprendre de manière exacte ce que sont réellement le don des personnes dans le mariage, l'amour responsable au service de la paternité et de la maternité, l'authentique grandeur de la procréation et de l'éducation ».

7. L'œuvre éducatrice des parents est donc indispensable. « Si, en donnant la vie », ceux-ci « prennent part à l'œuvre créatrice de Dieu, par l'éducation ils *prennent part à sa pédagogie à la fois paternelle et maternelle... Par le Christ, toute éducation dans la famille et ailleurs, entre dans la dimension salvifique de la pédagogie divine*, destinée aux hommes et aux familles, et culminant dans le mystère pascal de la mort et de la résurrection du Seigneur ».

Les parents dans leur tâche, parfois délicate et difficile, ne doivent pas pour autant se décourager, mais doivent garder confiance dans le soutien du Dieu Créateur et du Christ Rédempteur, se rappelant que l'Église prie pour eux avec les paroles que le Pape Clément I adressait au Seigneur pour tous ceux qui exerçaient en son nom l'autorité: « Donne-leur Seigneur, la santé, la paix, la concorde, la stabilité, afin qu'ils exercent sans heurt la souveraineté que tu leur as donnée. C'est toi en effet, maître céleste, roi des siècles, qui donne aux fils des hommes gloire, honneur et pouvoir sur les choses terrestres. O toi, Seigneur, dirige leurs décisions selon ce qui est bon et agréable à tes yeux, afin qu'en exerçant avec piété dans la paix et dans la douceur le pouvoir que tu leur as donné, ils te trouvent propices ».

D'ailleurs, les parents, ayant donné la vie et l'ayant accueillie dans un climat d'amour, sont riches d'un potentiel éducatif que personne d'autre ne détient: ils connaissent d'une manière unique leur enfant, dans son unique singularité et, par expérience, possèdent les secrets et les ressources de l'amour vrai.

I - APPELES AU VRAI AMOUR

8. *L'homme, en tant qu'image de Dieu, est créé pour aimer.* Cette vérité nous est pleinement révélée dans le Nouveau Testament, associée au mystère de la vie intratrinitaire: "Dieu est amour (1 Jn 4, 8) et il vit en lui-même un mystère de communion personnelle d'amour. En créant l'humanité de l'homme et de la femme à son image... Dieu inscrit en elle la vocation, et donc la capacité et la responsabilité correspondantes, à l'amour et à la communion. L'amour est donc la vocation fondamentale et innée de tout être humain". Tout le sens de la liberté propre et de la maîtrise de soi qui s'en suit est donc orienté au don de soi dans la communion et l'amitié avec Dieu et avec les autres.

L'amour humain comme don de soi

9. La personne est donc capable d'un type d'amour supérieur: non pas celui de la concupiscence, qui ne voit qu'objets pour satisfaire ses propres appétits, mais celui de l'amitié et de l'oblativité, capable de reconnaître et d'aimer les personnes pour elles-mêmes. C'est un amour capable de générosité, à la ressemblance de l'amour de Dieu; il veut le bien de l'autre parce qu'il reconnaît l'autre digne d'être aimé. C'est un amour qui engendre la communion entre les personnes, parce que chacun considère le bien de l'autre comme le sien propre. C'est un don de soi fait à celui qu'on aime, dans lequel se découvre, s'actualise la bonté propre dans la communion des personnes et où s'apprend la valeur d'être aimé et d'aimer.

Tout homme est appelé à l'amour d'amitié et d'oblativité; et il est libéré de la tendance à l'égoïsme par l'amour d'autrui: en premier lieu l'amour des parents et de ceux qui tiennent leur place, et, en définitive, l'amour de Dieu, de qui procède tout amour vrai, et dans l'amour duquel l'homme découvre seulement jusqu'à quel point il est aimé. Là se trouve la racine de la force éducatrice du christianisme: "*L'homme est aimé de Dieu!* Telle est l'annonce si simple et si bouleversante que l'Église doit donner à l'homme". Le Christ a ainsi dévoilé à l'homme sa véritable identité: "Nouvel Adam, le Christ, dans la révélation même du mystère du Père et de son amour, manifeste pleinement l'homme à lui-même et lui découvre la sublimité de sa vocation".

L'amour révélé par le Christ "auquel l'Apôtre Paul a consacré un hymne dans la première Lettre aux Corinthiens... est assurément un amour *exigeant*. Mais c'est là justement que réside sa beauté, dans le fait d'être exigeant, car ainsi, il édifie le vrai bien de l'homme et le fait rayonner sur les autres". C'est donc un amour qui respecte la personne et la construit parce que "L'amour est vrai quand *il crée le bien des personnes et des communautés*, quand il le crée et *le donne* aux autres."

L'amour et la sexualité humaine

10. L'homme est appelé à l'amour et au don de soi dans son unité corporelle et spirituelle. Féminité et masculinité sont des dons complémentaires. De ce fait, la sexualité humaine est partie intégrante de la capacité concrète d'amour que Dieu a inscrite dans l'homme et dans la femme. « La sexualité est une composante fondamentale de la personnalité, une de ses façons d'exister, de se manifester, de communiquer avec les autres, de ressentir, d'exprimer et de vivre l'amour humain ». Cette capacité d'amour comme don de soi est donc "incarnée" dans le *caractère sponsal du corps*, dans lequel s'inscrit la masculinité et la féminité de la personne. « Le corps humain avec son sexe, sa masculinité et sa féminité, vu dans le mystère même de la création, est non seulement une source de fécondité et de procréation, comme dans tout l'ordre naturel, mais il comprend dès "l'origine" l'attribut "conjugal", c'est-à-dire la faculté d'exprimer l'amour: précisément cet amour dans lequel l'homme-personne devient don et — par ce don — réalise le sens même de son "être" et de son "exister" ». Toute forme d'amour sera toujours marquée de cette caractéristique masculine ou féminine.

11. *La sexualité humaine est donc un Bien*: elle fait partie de ce don créé que Dieu "vit très bon" lorsqu'il fit la personne humaine à son image et à sa ressemblance, et qu'"*homme et femme Il les créa*" (Gn 1, 27). Dans la mesure où elle est une voie pour entrer en rapport et pour s'ouvrir aux autres, la sexualité a comme fin intrinsèque l'amour, et plus précisément l'amour comme don et accueil, donner et recevoir. La relation entre un homme et une femme est essentiellement une relation d'amour: "La sexualité doit être orientée, élevée et intégrée par l'amour qui, seul, la rend vraiment humaine". Quand un tel amour s'actualise dans le mariage, le don de soi exprime, au travers du corps, la complémentarité et la totalité du don; l'amour conjugal devient alors force qui enrichit et alimente la civilisation de l'amour; quand au contraire manque le sens et la signification du don dans la sexualité, se constitue « une civilisation des "choses" et non des "personnes", une civilisation dans laquelle les personnes sont utilisées comme on utilise des choses. Dans le cadre de la civilisation de la jouissance, la femme peut devenir pour l'homme un objet, les enfants, une gêne pour les parents ».

12. Au centre de la conscience chrétienne des parents et des enfants se trouve cette grande vérité et ce fait fondamental: *le don de Dieu*. Il s'agit du don que Dieu nous a fait en nous appelant à vivre et à exister comme homme ou femme dans une existence unique et chargée d'inépuisables possibilités de développement spirituel et moral: « *La vie humaine est un don reçu pour être à son tour donné* ». « Le don révèle, pour ainsi dire, une caractéristique particulière de l'existence personnelle ou, mieux, de l'essence même de la personne. Quand Dieu Yahvé dit "Il n'est pas bon que l'homme soit seul" (Gn 2, 18), il affirme que "seul" l'homme ne réalise pas entièrement cette essence. Il ne la réalise qu'en existant "avec quelqu'un" — et encore plus profondément, plus complètement, en existant "pour quelqu'un" ». C'est dans l'ouverture à l'autre et dans le don de soi que se réalise l'amour conjugal sous la forme du don total qui est le propre de cet état. Et c'est toujours dans le don de soi, soutenu par une grâce spéciale, que prend sa signification la vocation à la vie consacrée, « mode éminent de se livrer plus facilement à Dieu d'un cœur sans partage » pour servir plus pleinement dans l'Église. Dans toute condition et état de vie, quels qu'ils soient, ce

don est rendu encore plus admirable par la grâce rédemptrice, par laquelle nous devenons "participants de la nature divine"(2 P 1, 4) et sommes appelés à vivre ensemble la communion surnaturelle de charité avec Dieu et avec les frères. Les parents chrétiens, même dans les situations plus délicates, ne peuvent oublier que, au fond de toute histoire personnelle et familiale, il y a le don de Dieu.

13. « Puisque l'homme est un esprit incarné, c'est-à-dire une âme qui s'exprime dans un corps et un corps animé par un esprit immortel, il est appelé à l'amour dans sa totalité unifiée. L'amour embrasse aussi le corps humain et le corps est rendu participant de l'amour spirituel ». A la lumière de la Révélation chrétienne se lit la signification interpersonnelle de la même sexualité: « La sexualité caractérise l'homme et la femme non seulement sur le plan physique mais aussi sur le plan psychologique et spirituel, marquant chacune de leurs expressions. Une telle diversité, connexe à la complémentarité des deux sexes, répond pleinement au dessein de Dieu selon la vocation à laquelle chacun est appelé ».

L'amour conjugal

14. Quand l'amour est vécu dans le mariage, il comprend et dépasse la simple amitié et se réalise entre un homme et une femme qui se donnent l'un à l'autre dans leur totalité, selon leur masculinité et féminité respectives, fondant au travers du pacte conjugal cette communion de personnes dans laquelle Dieu a voulu que la vie humaine soit conçue, qu'elle naisse et qu'elle se développe. C'est à cet amour conjugal, et seulement à lui, qu'appartient la donation sexuelle qui « ne se réalise de façon véritablement humaine que si elle fait partie intégrante de l'amour dans lequel l'homme et la femme s'engagent entièrement l'un vis-à-vis de l'autre jusqu'à la mort ». Le [Catéchisme de l'Eglise Catholique](#) rappelle que: "Dans le mariage l'intimité corporelle des époux devient un signe et un gage de communion spirituelle. Entre les baptisés, les liens du mariage sont sanctifiés par le sacrement".

L'amour ouvert à la vie

15. Le signe révélateur de l'authenticité de l'amour conjugal est l'ouverture à la vie: « Dans sa réalité la plus profonde, l'amour est essentiellement don, et l'amour conjugal, en amenant les époux à la "connaissance" réciproque ... ne s'achève pas dans le couple: il les rend en effet capables de la donation la plus grande qui soit, par laquelle ils deviennent coopérateurs avec Dieu pour donner la vie à une autre personne humaine. Ainsi les époux, tandis qu'ils se donnent l'un à l'autre, donnent au-delà d'eux-mêmes un être réel, l'enfant, reflet vivant de leur amour, signe permanent de l'union conjugale et synthèse vivante et indissociable de leur être de père et de mère ». C'est à partir de cette communion d'amour et de vie que les époux atteignent cette richesse humaine et spirituelle et ce climat positif qu'ils doivent offrir à leurs enfants pour soutenir leur éducation à l'amour et à la chasteté.

II - AMOUR VRAI ET CHASTETE

16. L'amour virginal aussi bien que l'amour conjugal, qui sont, comme nous le dirons plus loin, les deux formes dans lesquelles se réalise la vocation de la personne à l'amour, requièrent pour se développer un engagement à vivre la chasteté, selon le mode propre à chacun d'entre eux.

La sexualité — comme le dit le [Catéchisme de l'Eglise Catholique](#) — « devient personnelle et vraiment humaine lorsqu'elle est intégrée dans la relation de personne à personne, dans le don mutuel entier et temporellement illimité de l'homme et de la femme ». Il est évident que la

croissance dans l'amour, en tant qu'elle implique le don sincère de soi, est aidée par cette discipline des sentiments, des passions et des affections qui permet d'atteindre le contrôle de soi. Personne ne peut donner ce qu'il ne possède pas: si la personne n'est pas maîtresse d'elle-même — grâce à la mise en œuvre des vertus et, concrètement, de la chasteté — elle manque de cette possession de soi qui la rend capable de se donner elle-même. *La chasteté est l'énergie spirituelle qui libère l'amour de l'égoïsme et de l'agressivité.* Dans la mesure même où la chasteté vient à s'affaiblir en lui, l'amour de l'homme devient progressivement égoïste, c'est-à-dire tourné vers la satisfaction d'un désir de plaisir et non plus vers le don de soi.

La chasteté comme don de soi

17. La chasteté est l'affirmation joyeuse de qui sait vivre le don de soi, libre de tout esclavage de l'égoïsme. Cela suppose que la personne ait appris à faire attention aux autres, à se mettre en rapport avec eux en sachant respecter leur dignité dans leur diversité. La personne chaste n'est pas centrée sur elle-même, et n'a pas de rapports égoïstes vis-à-vis des autres. La chasteté rend la personnalité harmonieuse, la fait mûrir et la remplit de paix intérieure. Cette pureté d'esprit et de corps aide à développer le vrai respect de soi et en même temps rend capable de respecter les autres, parce qu'elle fait voir en eux des personnes à respecter parce que créées à l'image de Dieu et devenues par la grâce enfants de Dieu, recrées par le Christ qui « vous a appelés des ténèbres à son admirable lumière » (1 P 2, 9).

Le contrôle de soi

18. « La chasteté comporte un *apprentissage de la maîtrise de soi*, qui est une pédagogie de la liberté humaine. L'alternative est claire: ou l'homme commande à ses passions et obtient la paix, ou il se laisse asservir par elles et devient malheureux ». Toute personne sait aussi par expérience que la chasteté requiert le refus de certaines pensées, paroles et actions peccamineuses, comme saint Paul a pris soin de le préciser et de le rappeler (cf. *Rm* 1, 18; 6, 12-14; *1 Co* 6, 9-11; *2 Co* 7, 1; *Ga* 5, 16-23; *Ep* 4, 17-24; 5, 3-13; *Col* 3, 5-8; *1 Th* 4, 1-18; *1 Tm* 1, 8-11; 4, 12). Capacité et *aptitude à la maîtrise de soi* sont donc requises. Elles sont signes de liberté intérieure, de responsabilité envers soi-même et envers les autres. Elles témoignent en même temps d'une conscience informée par la foi. Cette maîtrise de soi implique à la fois que l'on évite les occasions de provocation et d'invite au péché et que l'on sache dépasser les pulsions instinctives de sa nature.

19. Quand la famille mène à bien une œuvre effective de soutien éducatif et encourage l'exercice de toutes les vertus, l'éducation à la chasteté s'en trouve facilitée et ne se heurte pas aux *conflits intérieurs*, même si à certains moments les jeunes peuvent rencontrer des situations particulièrement délicates. Pour certains, qui se trouvent dans des milieux où l'on offense et où l'on discrédite la chasteté, vivre de façon chaste peut exiger une lutte dure, parfois héroïque. De toute façon, avec la grâce du Christ, qui découle de son amour d'époux pour l'Église, tous peuvent vivre de façon chaste même s'ils se trouvent dans des conditions peu favorables.

Le fait même que tous soient appelés à la sainteté, comme le rappelle le Concile Vatican II, permet de comprendre que peuvent exister, tant dans le célibat que dans le mariage, des situations où des actes héroïques de vertu sont indispensables. Cela arrive *en fait* à tout un chacun, d'une façon ou de l'autre, pour des périodes plus ou moins longues. La vie mariée implique donc, elle aussi, un chemin joyeux et exigeant de sainteté.

La chasteté conjugale

20. « Les personnes mariées sont appelées à vivre la chasteté conjugale: les autres pratiquent la chasteté dans la continence ». Les parents savent que la condition la plus sûre pour éduquer les enfants à l'amour chaste et à la sainteté de vie consiste dans le fait de *vivre eux-mêmes la chasteté conjugale*. Ceci implique qu'ils soient conscients que dans leur amour l'amour de Dieu est présent. De ce fait, leur donation sexuelle doit être elle aussi vécue dans le respect de Dieu et de son dessein d'amour, avec fidélité, respect et générosité vis-à-vis du conjoint et de la vie qui pourra découler de leur geste d'amour. C'est seulement de cette façon qu'il peut devenir expression de « *charité* ». Il s'en suit que le chrétien dans le mariage est appelé à vivre cette donation à l'intérieur de sa propre relation personnelle avec Dieu, expression de sa foi et de son amour pour Dieu, donc avec la fidélité et la fécondité généreuse qui caractérisent l'amour divin. C'est seulement de cette façon qu'il peut répondre à l'amour de Dieu et accomplir sa volonté, que les commandements aident à connaître. Il n'y a pas d'amour légitime qui ne soit, à son niveau le plus haut, également amour de Dieu. Aimer le Seigneur implique de répondre positivement à ses commandements: « Si vous m'aimez, vous garderez mes commandements » (Jn 14, 1).

21. Pour vivre la chasteté, l'homme et la femme ont besoin d'*être éclairés continuellement par l'Esprit-Saint*. « Au centre de la spiritualité conjugale il y a la chasteté, non seulement comme une vertu morale en connexion avec les dons de l'Esprit-Saint — *avant tout avec le don du respect de ce qui vient de Dieu ("donum pietatis")*. Ainsi donc l'ordre intérieur de la vie commune conjugale, qui permet que les "manifestations d'affection" se développent selon leur juste proportion et signification, est le fruit non seulement *de la vertu* à laquelle les époux *s'exercent*, mais aussi *des dons de l'Esprit-Saint avec qui ils collaborent* ».

D'un autre côté les parents, persuadés que leur propre vie de chasteté et leur effort pour témoigner dans le quotidien la sainteté constituent les nécessaires prémisses et la condition de leur œuvre éducative, doivent aussi considérer toute attaque contre la vertu et la chasteté de leurs enfants comme *une offense à leur propre vie de foi et une menace d'appauvrissement vis-à-vis de leur propre communion de vie et de grâce* (cf. Ep 6, 12).

L'éducation à la chasteté

22. L'éducation des enfants à la chasteté vise à atteindre trois objectifs: a) conserver dans la famille *un climat positif d'amour, de vertu et de respect des dons de Dieu*, en particulier du don de la vie; b) aider graduellement les enfants à comprendre *la valeur de la sexualité et de la chasteté* en soutenant leur maturation par la parole, l'exemple et la prière; c) les aider à comprendre et à découvrir *leur propre vocation au mariage ou à la virginité consacrée pour le Royaume des cieux* en harmonie avec les aptitudes, dispositions et dons de l'Esprit qui leur sont propres, et dans le respect de ces dispositions.

23. Cette tâche peut être accomplie avec l'aide d'autres éducateurs, mais ceux-ci ne peuvent prendre la place des parents que pour des raisons sérieuses d'incapacité physique ou morale. Sur ce point le Magistère de l'Église s'est exprimé clairement, en relation avec l'ensemble de la question de l'éducation des enfants: « Le rôle éducatif des parents est d'une telle importance que, en cas de défaillance de leur part, il peut difficilement être suppléé. C'est aux parents, en effet, de créer une atmosphère familiale, animée par l'amour et le respect envers Dieu et les hommes, telle qu'elle favorise l'éducation totale, personnelle et sociale, de leurs enfants. La famille est donc la première école des vertus sociales nécessaires à toute société ».

L'éducation en fait revient aux parents dans la mesure où l'œuvre éducatrice continue le processus de la génération et est une éducation à *la plénitude de l'humanité* à laquelle ils se sont engagés solennellement dans le moment même de la célébration de leur mariage. « *Les parents sont les premiers et les principaux éducateurs* de leurs enfants et ils ont aussi *une compétence fondamentale* dans ce domaine: ils sont *éducateurs parce que parents*. Ils partagent leur mission éducative avec d'autres personnes et d'autres institutions, comme l'Église et l'État: toutefois, cela doit toujours se faire suivant une juste application du *principe de subsidiarité*. En vertu de ce principe, il est légitime, et c'est même un devoir, d'apporter une aide aux parents, en respectant toutefois la limite intrinsèque et infranchissable tracée par la prévalence de leur droit et par leurs possibilités concrètes. Le principe de subsidiarité vient donc en aide à l'amour des parents en concourant au bien du noyau familial. En effet, les parents ne sont pas en mesure de répondre seuls à toutes les exigences du processus éducatif dans son ensemble, particulièrement en ce qui concerne l'instruction et le vaste secteur de la socialisation. La subsidiarité complète ainsi l'amour paternel et maternel et elle en confirme le caractère fondamental, du fait que toutes les autres personnes qui prennent part au processus éducatif ne peuvent agir qu'*au nom des parents, avec leur consentement* et même, dans une certaine mesure, *parce qu'ils en ont été chargés par eux* ».

24. En particulier la proposition éducative sur le plan de la sexualité et de l'amour vrai, ouvert au don de soi, doit se confronter aujourd'hui avec une culture à tendance positiviste, comme le rappelle le Saint-Père dans la [Lettre aux Familles](#) : « Le développement de la civilisation contemporaine est lié à un progrès scientifique et technologique réalisé de manière souvent unilatérale, présentant par conséquent des caractéristiques purement positivistes. Le positivisme, on le sait, produit comme fruits l'agnosticisme dans les domaines théoriques et l'utilitarisme dans les domaines éthiques et pratiques... L'*utilitarisme* est une civilisation de la production et de la jouissance, une civilisation "des choses" et non des "personnes, une civilisation dans laquelle les personnes sont utilisées comme on utilise des choses... Pour s'en convaincre, il suffit d'examiner *certaines programmes d'éducation sexuelle*, introduits dans les écoles souvent malgré l'avis contraire et même les protestations de nombreux parents ».

Dans un tel contexte, il est nécessaire que les parents, se référant à l'enseignement de l'Église, et avec son appui, revendiquent ce qui est leur tâche, et, s'associant là où cela est nécessaire ou expédient, développent une action éducatrice inspirée par les vraies valeurs de la personne et de l'amour chrétien, prenant là une position claire qui l'emporte sur l'utilitarisme éthique. Afin que l'éducation corresponde aux exigences objectives de l'amour vrai, les parents doivent s'en charger dans le cadre de leur libre responsabilité.

25. En ce qui concerne la préparation au mariage, l'enseignement de l'Église rappelle aussi que la famille doit demeurer la protagoniste principale dans une telle œuvre éducative. Certes, « les changements survenus au sein de presque toutes les sociétés modernes exigent que non seulement la famille, mais aussi la société et l'Église, soient engagées dans l'effort de préparation adéquate des jeunes aux responsabilités de leur avenir ». C'est justement à cause de cela que l'engagement éducatif de la famille dès les premières années de l'enfant prend encore plus de relief: « *La préparation éloignée* commence dès la première enfance selon la sage pédagogie familiale qui vise à conduire les enfants à se découvrir eux-mêmes comme doués d'une psychologie à la fois riche et complexe, et d'une personnalité particulière, avec ses propres forces et aussi ses faiblesses ».

III - DANS LA PERSPECTIVE DE LA VOCATION

26. La famille a *un rôle décisif* dans le développement et l'épanouissement de toutes les vocations, comme l'a enseigné le Concile Vatican II : « (Du) mariage procède la famille où naissent des membres nouveaux de la cité des hommes, dont la grâce de l'Esprit-Saint fera par le baptême des fils de Dieu pour que le peuple de Dieu se perpétue tout le long des siècles. Il faut que par la parole et par l'exemple, dans cette sorte d'Église qu'est le foyer, les parents soient pour leurs enfants les premiers hérauts de la foi, au service de la vocation propre de chacun et tout spécialement de la vocation sacrée ». Ainsi, le signe qu'une pastorale familiale est adéquate est justement le fait que fleurissent les vocations là où elle s'exerce: « là où existe une pastorale familiale éclairée, tout comme il paraît normal d'accueillir la vie comme don de Dieu, de même il est plus facile que la voix de Dieu y résonne et soit plus généreusement accueillie ». Qu'il s'agisse de vocations au mariage ou à la virginité et au célibat, ce sont toutes des vocations à la sainteté. En fait, le document du Concile Vatican II [*Lumen Gentium*](#) expose ainsi son enseignement à propos de l'*appel universel à la sainteté*: « Pourvus de moyens salutaires d'une telle abondance et d'une telle grandeur, tous ceux qui croient au Christ, quels que soient leur condition et leur état de vie, sont appelés par Dieu, chacun dans sa route, à une sainteté dont la perfection est celle même du Père ».

1. La vocation au mariage

27. La formation au vrai amour est la meilleure préparation pour la vocation au mariage. En famille, les enfants et les jeunes pourront apprendre à vivre la sexualité humaine dans le solide contexte d'une vie chrétienne. Les enfants et les jeunes peuvent découvrir graduellement qu'un mariage solide ne peut résulter de la recherche d'avantages ou d'une simple attraction sexuelle. Par le fait même d'être une *vocation*, le mariage ne peut pas ne pas impliquer un choix bien réfléchi, un engagement mutuel devant Dieu, et la sollicitation constante de son aide dans la prière.

Appelés à l'amour conjugal

28. Les parents chrétiens, engagés dans la tâche d'éduquer leurs enfants à l'amour, peuvent avant tout s'en référer à la conscience de leur amour conjugal. Comme le rappelle l'Encyclique [*Humanae Vitae*](#), un tel amour « révèle sa vraie nature et sa vraie noblesse quand on le considère dans sa source suprême, Dieu qui est amour (1 Jn 4, 8), "le Père de qui toute paternité tire son nom, au ciel et sur la terre" (Ep 3, 15). Le mariage n'est donc pas l'effet du hasard ou un produit de l'évolution de forces naturelles inconscientes: c'est une sage institution du Créateur pour réaliser dans l'humanité son dessein d'amour. Par le moyen de la donation personnelle réciproque, qui leur est propre et exclusive, les époux tendent à la communion de leurs êtres en vue d'un mutuel perfectionnement personnel pour collaborer avec Dieu à la génération et à l'éducation de nouvelles vies. De plus, pour les baptisés, le mariage revêt la dignité de signe sacramentel de la grâce, en tant qu'il représente l'union du Christ et de l'Église ».

La [*Lettre aux Familles*](#) du Saint-Père indique que: « La famille est... une communauté de personnes pour lesquelles la vraie façon d'exister et de vivre ensemble est la communion, *communio personarum* ». Se référant à l'enseignement du Concile Vatican II, le Saint-Père rappelle qu'il y a « une certaine ressemblance entre l'union des personnes divines et celle des fils de Dieu dans la vérité et dans l'amour ». « Cette formulation, particulièrement riche de sens, confirme avant tout ce qui détermine l'identité profonde de tout homme et de toute femme. Cette identité consiste dans *la capacité de vivre dans la vérité et dans l'amour*, plus encore elle consiste dans le besoin de vérité et d'amour, dimension constitutive de la personne.

Ce besoin de vérité et d'amour ouvre l'homme à Dieu ainsi qu'aux créatures: il l'ouvre aux autres personnes, à la vie "en communion", et spécialement au mariage et à la famille ».

29. L'amour conjugal, selon ce qu'affirme l'encyclique *Humanae Vitae*, a quatre caractéristiques: il est un amour *humain* (sensible et spirituel), il est un amour *total, fidèle, et fécond*.

Ces caractéristiques se fondent sur le fait que « dans le mariage, l'homme et la femme s'unissent d'une façon tellement étroite qu'ils deviennent, selon les paroles du Livre de la Genèse, "une seule chair" (Gn 2, 24). Masculin et féminin par leur constitution physique, les deux sujets humains, bien que différents corporellement, *partagent d'une manière égale la capacité de vivre "dans la vérité et dans l'amour"*. Cette capacité, qui caractérise l'être humain comme personne, a une dimension à la fois spirituelle et corporelle... La famille qui en découle reçoit sa solidité interne de l'alliance entre les époux, dont le Christ a fait un Sacrement. Elle trouve sa nature communautaire, ou plutôt son caractère de "communion", dans la communion fondamentale des époux, qui se prolonge dans les enfants. "Etes-vous disposés à accueillir avec amour les enfants que Dieu voudra vous donner et à les éduquer...?" demande le célébrant au cours de la cérémonie du mariage. La réponse des époux exprime la vérité intime de l'amour qui les unit ». C'est par la formule même de la célébration du mariage que les époux s'engagent et promettent d'« être toujours fidèles »; la fidélité des époux découle en effet de cette communion de personnes qui se constitue dans le projet du Créateur, dans l'Amour Trinitaire et dans le Sacrement qui exprime l'union fidèle du Christ à l'Église

30. Le mariage chrétien est un *sacrement* par lequel la sexualité est intégrée dans un chemin de sainteté, avec un lien renforcé dans son unité indissoluble: « Le don du sacrement est pour les époux chrétiens une vocation — en même temps qu'un commandement — à rester fidèles pour toujours, par delà les épreuves et les difficultés, dans une généreuse obéissance à la volonté du Seigneur: "Ce que Dieu a uni, que l'homme ne le sépare pas" ».

Les parents sont confrontés à une préoccupation actuelle

31. Malheureusement aujourd'hui, et cela est aussi vrai dans la société chrétienne, les parents ont des raisons d'être préoccupés de la *stabilité future des mariages de leurs enfants*. Ils doivent cependant réagir avec optimisme, en dépit de l'augmentation des divorces et de la crise croissante des familles, s'efforçant de donner à leurs enfants une profonde formation chrétienne qui les rende capables de surpasser les différentes difficultés. En pratique, l'amour pour la chasteté, auquel ils les aideront à se former, favorise le respect mutuel entre homme et femme et fournit les capacités de compassion, tendresse, tolérance, générosité et, par-dessus tout, d'esprit de sacrifice, sans lesquels aucun amour ne tient. Les enfants arriveront ainsi au mariage dotés de cette sagesse réaliste dont parle saint Paul lorsqu'il enseigne que mari et femme doivent continuellement se gagner d'amour prenant soin l'un de l'autre avec patience mutuelle et affection (cf. *1 Co 7, 3-6; Ep 5, 21-23*).

32. Grâce à cette *formation éloignée, en famille, à la chasteté*, les adolescents et les jeunes apprennent à vivre la sexualité dans sa dimension personnelle, refusant toute séparation, quelle qu'elle soit, de la sexualité d'avec l'amour entendu comme don de soi, et de l'amour conjugal d'avec la famille.

Le respect des parents pour la vie et pour le mystère de la procréation évitera la formation chez l'enfant ou le jeune de la fausse idée selon laquelle les deux dimensions de l'acte conjugal, unitive et procréative, peuvent être séparées quand bon le semble. Ainsi, la famille est reconnue comme une partie indissociable de la vocation au mariage.

Une éducation chrétienne à la chasteté donnée dans la famille ne peut passer sous silence la gravité morale que comporte la séparation de la dimension unitive d'avec la dimension procréative dans le cadre de la vie conjugale, telle qu'elle se réalise surtout avec la contraception et dans la procréation artificielle: dans le premier cas, on entend rechercher le plaisir sexuel tout en intervenant sur l'expression de l'acte conjugal afin d'éviter une conception: dans le second cas, on recherche la conception en substituant une technique à l'acte conjugal. Cela est contraire à la vérité de l'amour conjugal et à la pleine communion des époux.

Ainsi la formation des jeunes à la chasteté devra devenir une préparation à la paternité et à la maternité responsables qui « se rapportent directement au moment où l'homme et la femme, s'unissant "en une seule chair", peuvent devenir parents. C'est un moment riche et spécialement significatif pour leurs relations interpersonnelles comme pour le service qu'ils rendent à la vie: ils peuvent devenir parents — père et mère — en communiquant la vie à un nouvel être humain. *Les deux dimensions de l'union conjugale, l'union et la procréation, ne peuvent être séparées artificiellement sans altérer la vérité intime de l'acte conjugal même* ».

Il est également nécessaire de présenter aux jeunes les conséquences, toujours graves, qui dérivent de la séparation de la sexualité et de la procréation lorsqu'on arrive à pratiquer la stérilisation et l'avortement, ou à poursuivre la pratique de la sexualité dissociée de l'amour conjugal, avant et au dehors du mariage.

De ce moment éducatif qui a sa place dans le dessein de Dieu, dans la structure même de la sexualité, dans la nature intime du mariage et de la famille, dépend en large part l'ordre moral et l'harmonie conjugale de la famille et, de ce fait, dépend aussi le bien même de la société.

33. Les parents qui exercent leur droit et devoir propres de former leurs enfants à la chasteté peuvent être certains de les aider à former à leur tour des familles stables et unies, anticipant ainsi, dans la mesure du possible, les joies du Paradis, ainsi que Tertullien le disait en ces termes: « Où vais-je puiser la force de décrire de manière satisfaisante le bonheur du mariage que l'Église ménage, que confirme l'offrande, que scelle la bénédiction; les anges le proclament, le Père céleste le ratifie... Quel couple que celui de deux chrétiens, unis par une seule espérance, un seul désir, une seule discipline, le même service! Tous deux enfants d'un même père, serviteurs d'un même maître; rien ne les sépare, ni dans l'esprit ni dans la chair... Le Christ se réjouit à cette vue et à ce concert. Il leur envoie sa paix. Là où deux sont réunis, il est présent lui aussi. Là où il est présent, le Mauvais n'a point de place ».

2. La vocation à la virginité et au célibat

34. La Révélation chrétienne présente les deux vocations à l'amour: *le mariage et la virginité*. Il n'est pas rare que, dans certaines sociétés, aujourd'hui, ce ne soient pas seulement le mariage et la famille qui soient en crise, mais aussi les vocations au sacerdoce et à la vie religieuse. Les deux situations sont inséparables: « Là où il n'y a pas d'estime pour le mariage, il ne peut pas y avoir non plus de virginité consacrée; là où l'on ne considère pas la sexualité humaine comme un grand don du Créateur, le fait d'y renoncer pour le Royaume des cieux perd son sens ».³¹ A la dégradation de la famille fait suite le manque de vocations. A l'inverse, là où les parents se montrent généreux dans l'accueil de la vie, il est plus facile que les enfants le soient aussi lorsqu'il s'agit de l'offrir à Dieu: « Il faut que les familles retournent à l'expression d'un *généreux amour pour la vie* et se mettent à son service, par-dessus tout en accueillant, avec un sens de la responsabilité qui ne soit pas séparé d'une confiance sereine, les enfants que le Seigneur voudra leur donner »; et qu'ils portent à bien cet accueil non seulement « à travers une *action éducative* continue, mais aussi dans *l'engagement qui leur est requis* d'aider par dessus tout les adolescents et les jeunes à *accueillir la dimension vocationnelle de toute existence*, à l'intérieur du plan de

Dieu... La vie humaine acquiert plénitude quand elle devient *don de soi*: un don qui peut s'exprimer dans le *mariage*, dans la *virginité consacrée*, dans le *don de soi au prochain* pour un idéal, dans le *choix du sacerdoce ministériel*. Les parents serviront vraiment la vie de leurs enfants s'ils les aident à *faire de leur existence un don*, respectant leurs choix mûrs et soutenant avec joie toute vocation, y compris celle à la vie religieuse ou au sacerdoce ».

Pour cette raison, quand il s'occupe de l'éducation sexuelle dans l'Encyclique [*Familiaris consortio*](#), le Pape Jean-Paul II affirme: « Les parents chrétiens réserveront une attention et un soin particuliers à discerner les signes de l'appel de Dieu pour l'éducation de la virginité comme forme suprême du don de soi que constitue le sens même de la sexualité humaine ».

Les parents et les vocations sacerdotales et religieuses

35. Les parents doivent, pour cette raison, se réjouir s'ils voient chez l'un de leurs enfants les signes de l'appel de Dieu à la vocation plus haute de la virginité ou du célibat par amour du Royaume des Cieux. Ils devront alors adapter la formation à l'amour chaste aux nécessités de ces enfants, les encourageant dans leur cheminement jusqu'à l'entrée au séminaire ou en maison de formation, ou bien jusqu'au mûrissement de cette vocation spécifique au don de soi avec un cœur non partagé. Ils devront respecter et apprécier la liberté de chacun de leurs enfants, encourageant leur vocation propre sans chercher à les influencer vers une vocation déterminée.

Le Concile Vatican II rappelle clairement ce devoir particulier des parents, qui leur porte honneur, soutenus dans leur œuvre par les maîtres et les prêtres: « Dans l'éducation chrétienne de leurs enfants, les parents doivent s'efforcer de cultiver et de protéger en leurs cœurs la vocation religieuse ». « Le devoir de cultiver les vocations revient à la communauté chrétienne toute entière, qui s'en acquitte avant tout par une vie pleinement chrétienne... Ce sont principalement les familles et les paroisses qui doivent collaborer à cette tâche : les familles, animées par un esprit de foi, de charité et de piété, devenant une sorte de premier séminaire; les paroisses offrant aux adolescents eux-mêmes une participation à la fécondité de leur vie ». « Les parents, les maîtres et les différents autres éducateurs doivent faire en sorte que les enfants et les jeunes soient conscients de la sollicitude du Seigneur pour son troupeau, avertis des besoins de l'Église et prêts, si le Seigneur les appelle, à répondre généreusement avec le prophète: "Me voici, envoie-moi" (*Is 6, 8*) ».

Ce contexte familial nécessaire à la maturation des vocations religieuses et sacerdotales rappelle à l'attention la grave situation de beaucoup de familles, particulièrement en certains pays, qui sont pauvres en vie, parce que s'étant volontairement privé d'enfant ou n'ayant qu'un fils unique. Dans ces familles, il est bien difficile que surgissent des vocations, et aussi que l'on puisse y donner une pleine éducation à la vie sociale. La famille profondément chrétienne sera par ailleurs également capable de faire comprendre la valeur du célibat chrétien et de la chasteté à ceux de ses enfants qui ne se marient pas ou qui sont dans l'incapacité de contracter un mariage pour des raisons étrangères à leur propre volonté. S'ils sont bien formés dès l'enfance et durant leur jeunesse, ils seront en condition d'affronter plus facilement leur situation. Ils pourront de plus découvrir de façon droite la volonté de Dieu dans une telle situation et trouver ainsi une dimension de vocation et une source de paix dans leur vie. A ces personnes, spécialement si elles sont affectées d'un certain handicap physique, il conviendra de dévoiler les grandes possibilités de réalisation de soi et de fécondité spirituelle qui sont ouvertes à celui qui, soutenu par la foi et par l'amour de Dieu, s'emploie à aider les frères plus pauvres et plus dépourvus.

IV - PERE ET MERE COMME EDUCATEURS

37. Dieu, en concédant aux époux le privilège et la grande responsabilité de devenir parents, leur a donné la grâce nécessaire pour qu'ils puissent accomplir adéquatement leur propre mission. De plus, les parents, dans leur tâche d'éduquer leurs enfants, sont éclairés par « deux vérités essentielles: la première est que l'homme est appelé à vivre dans la vérité et l'amour; la seconde est que tout homme se réalise par le don désintéressé de lui-même ». Comme époux, parents et ministres de la grâce sacramentelle du mariage, les parents sont soutenus jour après jour, avec des énergies spéciales d'ordre spirituel, par Jésus Christ qui aime et nourrit l'Église, Son Épouse. En tant qu'époux, devenus « une seule chair » par le lien du mariage, ils partagent le devoir de former leurs enfants dans une collaboration volontaire, soutenue par la poursuite du dialogue. Cette mission éducative « trouve... sa source.. d'une manière nouvelle et spécifique, dans le sacrement du mariage, qui les consacre à l'éducation proprement chrétienne des enfants et les appelle donc à participer à l'autorité et à l'amour mêmes de Dieu-Père et du Christ Pasteur, tout comme à l'amour maternel de l'Église. Il les enrichit des dons de sagesse, de conseil, de force et de tous les autres dons du Saint-Esprit afin qu'ils puissent aider leurs enfants dans leur croissance humaine et chrétienne ».

38. Dans le contexte de la formation à la chasteté, la notion de « paternitématernité » embrasse évidemment *le parent qui demeure seul* et aussi les *parents adoptifs*. La tâche du parent qui demeure seul n'est certainement pas facile, parce que le soutien du conjoint manque, et avec lui le rôle et l'exemple d'un parent de l'autre sexe. Dieu, cependant, soutient ces parents d'un amour spécial, les appelant à affronter cette tâche avec la même générosité et la même sensibilité avec lesquelles ils aiment leurs enfants et s'occupent d'eux dans les autres aspects de la vie familiale.

39. Il y a d'autres personnes appelées en certains cas à prendre la place des parents: celles par exemple qui assument de façon permanente le rôle de parents vis-à-vis des enfants orphelins ou abandonnés. Sur elles retombe le devoir de former ces enfants et ces jeunes de façon globale et dans la chasteté; ils recevront la grâce d'état de le faire selon les mêmes principes que ceux qui guident les parents chrétiens.

40. Les parents ne doivent jamais se sentir seuls dans une telle tâche. L'Église les soutient et les encourage, confiante en leur capacité de remplir cette fonction mieux que quiconque. Elle conforte aussi ces hommes et ces femmes qui, souvent avec de grands sacrifices, donnent aux enfants sans parents une forme d'amour parental et de vie de famille. Tous doivent de toutes façons aborder ce devoir dans un esprit de prière, ouverts et obéissants aux vérités morales de foi et de raison qui intègrent l'enseignement de l'Église, et considérant toujours les enfants et les jeunes comme des personnes, enfants de Dieu et héritiers du Règne des Cieux.

Les droits et les devoirs des parents

41. Avant d'entrer dans les détails pratiques concernant la formation à la chasteté, il est très important que les parents soient conscients de leurs *droits et devoirs*, en particulier face à un État et à une École qui tendent à assumer les initiatives dans le domaine de l'éducation sexuelle.

Dans le document [*Familiaris consortio*](#), le Saint-Père Jean-Paul II le réaffirme ainsi: « Le droit et le devoir d'éducation sont pour les parents quelque chose d'*essentiel*, de par leur lien avec la transmission de la vie; quelque chose d'*original* et de *primordial*, par rapport au devoir éducatif des autres, en raison du caractère unique du rapport d'amour existant entre parents et enfants; quelque chose d'*irremplaçable* et d'*inaliénable*, qui ne peut donc être totalement délégué à

d'autres ni usurpé par d'autres »; excepté le cas, auquel il a été fait précédemment allusion, de l'impossibilité physique ou psychique.

42. Une telle doctrine s'appuie sur l'enseignement du Concile Vatican II et est aussi proclamée dans la [*Charte des droits de la famille*](#) : « Parce qu'ils ont donné la vie à leurs enfants, les parents ont le droit originel, premier et inaliénable de les éduquer... Les parents ont le droit d'éduquer leurs enfants conformément à leurs convictions morales et religieuses, en tenant compte des traditions culturelles de la famille qui favorisent le bien et la dignité de l'enfant, et ils doivent recevoir aussi de la société l'aide et l'assistance nécessaires pour remplir leur rôle d'éducateurs de façon appropriée ».

43. Le Pape insiste sur le fait que ce droit doit être tout particulièrement affirmé en ce qui concerne la sexualité : « L'éducation sexuelle — droit et devoir fondamental des parents — doit toujours se réaliser sous leur conduite attentive, tant à la maison que dans les centres d'éducation choisis et contrôlés par eux. L'Église rappelle ainsi la loi de subsidiarité, que l'école est tenue d'observer lorsqu'elle coopère à l'éducation sexuelle, en se plaçant dans l'esprit qui anime les parents ».

Le Saint-Père ajoute : « En raison des liens étroits qui relient la dimension sexuelle de la personne aux valeurs éthiques, le rôle de l'éducation est de conduire les enfants à la connaissance et à l'estime des normes morales comme garantie nécessaire et précieuse d'une croissance personnelle responsable dans la sexualité humaine ». Personne d'autre que les parents, préparés de façon adéquate, n'est en mesure de mieux réaliser l'éducation morale dans ce domaine délicat.

Le sens des devoirs des parents

44. Ce droit implique aussi un *devoir éducatif*: si en effet ils ne donnent pas à leurs enfants une formation adéquate à la chasteté, les parents manquent à un devoir précis; ils seraient de même coupables s'ils toléraient qu'une formation immorale ou inadéquate soit donnée à leurs enfants hors de la maison.

45. Ce devoir se heurte aujourd'hui à une difficulté particulière due à la diffusion, au travers des moyens de communication sociale, de la pornographie, inspirée par des critères commerciaux, et déformant la sensibilité des adolescents. A ce point de vue, deux mesures sont requises de la part des parents: une éducation préventive et critique donnée à leurs enfants d'une part, une dénonciation courageuse auprès des autorités d'autre part. Les parents, seuls ou associés entre eux, ont le droit et le devoir de veiller au bien de leurs enfants et d'exiger de l'autorité des lois préventives et répressives contre l'exploitation de la sensibilité des enfants et des adolescents.

46. Le Saint-Père souligne ce devoir des parents en précisant son orientation et son objectif : « Devant une culture qui "banalise" en grande partie la sexualité, en l'interprétant et en la vivant de façon réductrice et appauvrie, en la reliant uniquement au corps et au plaisir égoïste, le service éducatif des parents visera fermement une culture sexuelle vraiment et pleinement axée sur la personne: la sexualité, en effet, est une richesse de la personne tout entière — corps, sentiments et âme — et manifeste sa signification intime en la portant au don de soi dans l'amour ».

47. Nous ne pouvons oublier, de toute façon, qu'il s'agit d'un droit-devoir, celui d'éduquer, que les parents chrétiens ont peu perçu et peu exercé dans le passé, peut-être parce que le problème n'avait pas alors la gravité qu'il a aujourd'hui; ou peut-être parce que la force des modèles sociaux dominants et la suppléance exercée de plus en plus en ce domaine par l'Église et l'École catholique

accomplissaient en partie ce qui était leur tâche. Il n'est pas facile aux parents d'assumer ce devoir éducatif parce qu'il se révèle aujourd'hui plutôt complexe, dépassant les capacités de la famille et parce que, le plus souvent, les parents ne peuvent se rapporter à ce qu'ont fait leurs propres parents à cet égard.

C'est pourquoi l'Église considère qu'il est de son devoir de contribuer, comme dans ce document, à redonner aux parents confiance dans leurs capacités propres et à les aider à accomplir leur tâche.

V - ITINERAIRES FORMATIFS AU SEIN DE LA FAMILLE

48. Le contexte familial est donc le *lieu normal et ordinaire* pour la formation des enfants et des jeunes en vue du renforcement et de l'exercice des vertus de charité, tempérance, force et donc de la chasteté. En tant qu'église domestique, la famille est, en fait, *l'école d'enrichissement humain*. Cela vaut particulièrement pour l'éducation morale et spirituelle, surtout en ce qui concerne le point si délicat de la chasteté: en elle, en effet, s'associent aspects physiques, psychiques et spirituels, expressions de liberté et empreintes des modèles sociaux, pudeur naturelle et fortes pulsions du corps. Tous ces aspects sont liés à la conscience, au moins implicite, de la dignité de la personne humaine, appelée à collaborer avec Dieu, et, en même temps, marquée du signe de la fragilité. Dans une maison chrétienne, les parents ont la force pour conduire leurs enfants vers une vraie maturation chrétienne de leur personnalité, selon la mesure du Christ, dans son Corps mystique qui est l'Église

La famille, tout en étant riche de ces forces, peut avoir besoin de soutien de la part de l'État et de la société, selon le principe de subsidiarité: « Il arrive que, lorsque la famille décide de répondre pleinement à sa vocation, elle se trouve privée de l'appui nécessaire de la part de l'État, et elle ne dispose pas de ressources suffisantes. Il est urgent de promouvoir non seulement des politiques de la famille, mais aussi des politiques sociales qui aient comme principal objectif la famille elle-même, en l'aidant, par l'affectation de ressources convenables et de moyens efficaces de soutien, tant dans l'éducation des enfants que dans la prise en charge des personnes âgées ».

49. Conscients de cela et des difficultés réelles qui existent aujourd'hui pour les jeunes en de nombreux pays, en particulier en présence de facteurs de dégradation sociale et morale, les parents sont appelés à *oser demander et proposer davantage*. Ils ne peuvent se contenter d'éviter le pire — que les enfants ne se droguent pas, ou ne commettent pas de délits — mais ils doivent se soucier de les éduquer aux vraies valeurs de la personne, vivifiées par les vertus de foi, d'espérance et d'amour: la liberté, la responsabilité, la paternité et la maternité, le service, le travail professionnel, la solidarité, l'honnêteté, l'art, le sport, la joie de se savoir enfants de Dieu et, de ce fait, frère de tous les êtres humains, etc.

La valeur essentielle du foyer familial

50. Les sciences psychologiques et pédagogiques, dans leurs acquisitions les plus récentes, rejoignent l'expérience commune pour souligner l'importance décisive, dans l'ordre d'une éducation sexuelle harmonieuse et valide, du *climat d'affection qui règne dans la famille*, spécialement dans les premières années de l'enfance, dans la petite enfance et peut-être même dans la phase pré-natale, période dans laquelle s'instaurent les dynamismes émotionnels et se constitue l'individualité du sujet (le "*self*"). On a mis ainsi en évidence l'importance de l'équilibre du couple, de sa capacité d'acceptation et de compréhension mutuelle, pour le développement affectif harmonieux de l'enfant.

On souligne de plus la valeur, dans les années où s'effectue chez l'enfant le processus d'identification, de la sérénité des relations entre époux, de leur présence effective au foyer —

aussi bien celle du père que de la mère —, et de la qualité affective, sécurisante de leur rapport avec l'enfant.

51. Certaines carences graves ou certains déséquilibres qui viennent à marquer le comportement des parents (par exemple l'absence dans la vie familiale de l'un ou des deux parents, leur désintérêt pour l'éducation de leurs enfants, ou leur excessive sévérité) sont des facteurs capables de provoquer chez l'enfant de fortes atteintes émotionnelles et affectives qui peuvent perturber gravement son adolescence et parfois le marquer pour la vie. Il est nécessaire que les parents trouvent *le temps de vivre avec leurs enfants et d'entretenir avec eux un dialogue*. Les enfants, don et responsabilité, sont leur tâche la plus importante, même si elle ne paraît pas toujours très rentable: ils sont plus importants que le travail, plus importants que les distractions, plus importants que la position sociale. Dans ces conversations — et cela de plus en plus à mesure que passent les années — les parents doivent savoir écouter leurs enfants avec attention, s'efforcer de les comprendre, savoir reconnaître la part de vérité qui peut être présente dans certaines formes de rébellion. Dans le même temps, les parents pourront les aider à canaliser de façon juste anxiétés et aspirations, leur apprenant à réfléchir sur la réalité des choses et à utiliser leur raison. Il ne s'agit pas d'imposer une ligne de conduite déterminée, mais de faire valoir les motifs, humains et surnaturels, qui la recommandent. Ils réussiront le mieux s'ils savent donner du temps à leurs enfants et se mettre vraiment à leur niveau, avec amour.

Formation de la communauté de vie et d'amour

52. La famille chrétienne est en mesure d'offrir une atmosphère imprégnée de cet amour pour Dieu qui rend possible un authentique don réciproque. Les enfants qui font une telle expérience sont plus disposés à vivre selon ces vérités morales qu'ils voient mises en pratique dans la vie de leurs parents. Ils auront confiance en eux et apprendront cet amour qui triomphe des peurs — rien ne pousse plus à aimer que de se savoir aimé. Ainsi le lien d'amour réciproque, témoigné par les parents dans leur attitude vis-à-vis des enfants, deviendra une sûre protection de leur sérénité affective. Un tel lien affinera l'intellect, la volonté et les émotions, repoussant tout ce qui peut dégrader ou avilir le don de la sexualité humaine. Celle-ci, dans une famille où règne l'amour, *est toujours comprise comme faisant partie de l'appel au don de soi dans l'amour pour Dieu et pour les autres* : « La famille est la première école, l'école fondamentale de la vie sociale; comme communauté d'amour, elle trouve dans le don de soi la loi qui la guide et la fait croître. Le don de soi qui anime les époux entre eux se présente comme le modèle et la norme de celui qui doit se réaliser dans les rapports entre frères et sœurs, et entre les diverses générations qui partagent la vie familiale. La communion et la participation vécues chaque jour au foyer, dans les moments de joie ou de difficulté, représentent la pédagogie la plus concrète et la plus efficace en vue de l'insertion active, responsable et féconde des enfants dans le cadre plus large de la société ».

53. En définitive, l'éducation à l'amour authentique, qui ne peut être tel s'il ne devient amour bienveillant, comporte l'accueil de la personne aimée, et le fait de considérer le bien de cette personne comme le sien propre. Il implique donc d'éduquer à entrer dans un rapport juste avec les autres. Il faut enseigner à l'enfant, à l'adolescent et au jeune comment entrer en relation avec Dieu, avec ses propres parents, avec ses frères et sœurs, avec ses compagnons du même sexe et de sexe opposé, avec les adultes.

54. On ne peut pas non plus oublier que *l'éducation à l'amour est une réalité globale*: on ne peut progresser dans l'établissement de rapports justes avec une personne sans le faire, en même temps, dans les rapports avec toute autre personne, quelle qu'elle soit. Comme il a été dit

précédemment, l'éducation à la chasteté, en tant qu'éducation à l'amour, est en même temps éducation de l'esprit, de la sensibilité et des sentiments. L'attitude vis-à-vis des personnes dépend en grande partie de la manière dont on gère les sentiments spontanés qu'on a envers eux, faisant se développer certains, contrôlant d'autres. La chasteté, en tant que vertu, ne se réduit jamais à un simple discours sur la capacité d'accomplir des actes conformes à la norme de conduite extérieure, mais exige l'activation et le développement des dynamismes de nature et de grâce qui constituent l'élément principal et immanent de notre découverte de la Loi de Dieu comme garantie de croissance et de liberté.

55. Il est par conséquent nécessaire de souligner le fait que l'éducation à la chasteté est inséparable de la tâche de cultiver *toutes les autres vertus*, et, en particulier, *l'amour chrétien* qui est caractérisé par le respect, l'altruisme et le service et qui, en définitive, a pour nom *charité*. La sexualité est un bien de grande importance, qu'il est nécessaire de protéger en suivant l'ordre de la raison illuminée par la foi: « Plus un bien est grand et plus on doit en lui observer l'ordre de la raison ».16 Il en découle que l'éducation à la chasteté « implique nécessairement la maîtrise de soi, laquelle présuppose des vertus comme la pudeur, la tempérance, le respect de soi et des autres, l'ouverture au prochain ».

Celles que la tradition chrétienne a appelé les "sœurs mineures de la chasteté" sont aussi importantes (modestie, aptitude à sacrifier ses propres caprices), nourries par la foi et la vie de prière.

La pudeur et la modestie

56. *La pratique de la pudeur et de la modestie*, dans le parler, l'agir et l'habillement, est très importante pour créer un climat adapté à la maturation de la chasteté; mais elle doit être bien motivée par le respect dû à son propre corps et à la dignité des autres. Comme il a été dit, les parents doivent veiller afin que certaines modes et certaines attitudes immorales ne violent pas l'entrée de la maison, en particulier à travers un mauvais usage des *mass media*. Le Saint-Père a souligné à ce propos la nécessité « que soit mise en œuvre une plus étroite collaboration entre les parents, à qui revient en premier lieu la tâche éducative, les responsables des moyens de communication aux différents niveaux et les autorités publiques afin que les familles ne soient pas abandonnées à elles-mêmes dans un secteur important de leur mission éducative. En fait, il faut reconnaître l'existence de propositions, contenus et programmes de sain divertissement, d'information et d'éducation complémentaires à ceux de la famille et de l'école. Ceci ne change malheureusement pas le fait que, en particulier dans certains pays, sont diffusés des spectacles et des écrits dans lesquels prolifère toute sorte de violence et s'accomplit une sorte de bombardement par des messages qui minent les principes moraux et rendent impossible l'atmosphère sérieuse qui permet la transmission de valeurs dignes de la personne humaine ».

En particulier, en ce qui concerne l'utilisation de la télévision, le Saint-Père a précisé: « Le style de vie — particulièrement au sein des nations industrialisées — entraîne souvent les familles à se décharger de leur responsabilité éducative. La facilité des occasions d'évasion (représentées à la maison par la télévision et certaines publications) permettent d'occuper le temps libre et les activités des jeunes. On ne peut nier qu'il y ait en cela une certaine justification, étant donné que trop souvent les structures et infrastructures manquent en vue d'une promotion et d'une valorisation du temps libre et afin de mieux orienter les énergies des jeunes ». Une autre circonstance qui facilite cela se rencontre lorsque les parents sont tous les deux occupés au travail, dans la maison et au dehors. « Ce sont ceux qui ont précisément le plus besoin d'être aidés dans leur "liberté responsable" qui en subissent les plus graves conséquences. De là surgit, en ce sens, le devoir — spécialement des croyants, des hommes et femmes qui aiment la liberté — de

protéger avec soin les jeunes des "agressions" qu'ils subissent sous l'influence des *mass media*. Que personne ne croie pouvoir se soustraire à ses obligations, en donnant des motifs, trop commodes, de désengagement ». « Les parents doivent, en tant qu'usagers, prendre une part active dans l'utilisation modérée, critique, vigilante et prudente de ces moyens ».

La juste intimité

57. En étroite connexion avec la pudeur et la modestie, qui sont une défense spontanée de la personne qui refuse d'être vue et traitée comme objet de plaisir au lieu d'être respectée et aimée pour elle-même, on doit considérer le respect de l'*intimité*: si un enfant ou un jeune voit qu'on respecte sa juste intimité, alors il saura que l'on attend de lui une attitude semblable vis-à-vis des autres. De cette façon, il apprendra à cultiver son sens propre de responsabilité vis-à-vis de Dieu, développant sa vie intérieure et son goût de liberté personnelle, qui le rendent capable de mieux aimer Dieu et les autres.

La maîtrise de soi

58. Tout cela nous rapporte de façon générale au *contrôle de soi*, condition nécessaire pour être capable de faire don de soi. Les enfants et les jeunes doivent être encouragés à estimer et à pratiquer l'auto-contrôle et la retenue, à vivre avec ordre, à faire des sacrifices personnels dans un esprit d'amour pour Dieu, de respect de soi et de générosité pour les autres, sans étouffer les sentiments et les tendances, mais en les canalisant dans une vie vertueuse.

Les parents comme modèles pour leurs enfants

59. *Le bon exemple et la direction donnés par les parents* sont essentiels pour renforcer la formation des jeunes à la chasteté. La mère qui porte estime à sa vocation de mère et à son rôle à la maison aide beaucoup à développer chez ses filles les qualités de la féminité et de la maternité et met sous les yeux de ses garçons un exemple clair, fort et noble de femme. Le père qui donne à sa conduite un style de dignité virile, sans "machisme", sera un modèle attirant pour ses garçons et inspirera respect, admiration et sécurité à ses filles.

60. Ceci vaut aussi pour l'éducation, dans les familles, à l'esprit de sacrifice alors qu'elles sont soumises, aujourd'hui plus que jamais, aux pressions du matérialisme et du consumérisme. C'est seulement ainsi que les enfants croîtront « dans une juste liberté devant les biens matériels, en adoptant un style de vie simple et austère, bien convaincus que "l'homme vaut plus parce qu'il est que parce qu'il a". Dans une société ébranlée et désagrégée par des tensions et des conflits en raison du violent affrontement entre les individualismes et les égoïsmes de toute sorte, les enfants doivent acquérir le sens de la justice véritable — qui seule conduit au respect de la dignité personnelle de chacun — et davantage encore le sens de l'amour authentique, qui est fait d'attention sincère et de service désintéressé à l'égard des autres, en particulier des plus pauvres et des plus nécessiteux ». « *L'éducation se situe ainsi pleinement dans la perspective de la "civilisation de l'amour"*; elle dépend d'elle et, dans une large mesure, contribue à son édification ».

Un sanctuaire de la vie et de la foi

61. Personne ne peut ignorer que le premier exemple et l'aide la plus grande que les parents peuvent donner à leurs enfants est leur générosité à *accueillir la vie*, sans oublier qu'ils les aident

ainsi à avoir un style de vie plus simple, et, en plus, « qu'il est moins grave de priver leurs enfants de certains plaisirs ou avantages matériels que de la présence au foyer de frères et sœurs aptes à les aider à croître en humanité et à saisir la beauté de la vie à tous ses âges et dans sa diversité ».

62. Enfin, rappelons que, pour atteindre ces objectifs, la famille, avant tout, doit être *maison de foi et de prière*, où l'on est conscient de la présence de Dieu Père, où l'on accueille la Parole de Jésus, où l'on ressent le lien d'amour, don de l'Esprit, où l'on aime et où l'on invoque la Mère très pure de Dieu.²⁸ Une telle vie de foi et de « prière a comme contenu original *la vie même de la famille* qui, à travers ses divers épisodes, est interprétée comme une vocation venant de Dieu et réalisée comme une réponse filiale à son appel: joies et peines, espoirs et tristesses, naissances et anniversaires, commémoration du mariage des parents, départs, absences et retours, choix importants et décisifs, la mort des êtres chers, etc., sont des signes de la présence aimante de Dieu dans l'histoire de la famille, et ces événements doivent aussi devenir un moment favorable d'action de grâces, de supplication et d'abandon confiant de la famille entre les mains du Père commun qui est au ciel ».

63. Dans cette atmosphère de prière et de conscience de la présence et de la paternité de Dieu, les vérités de la foi et de la morale seront enseignées, comprises et pénétrées avec révérence, et la parole de Dieu sera lue et vécue avec amour. Ainsi la vérité du Christ édifiera une communauté familiale fondée sur l'exemple et la direction donnés par les parents, qui « pénètrent profondément le cœur de leurs enfants, en y laissant des traces que les événements de la vie ne réussiront pas à effacer ».

VI - LES ETAPES DANS LA CONNAISSANCE

64. Aux parents revient particulièrement l'obligation de faire connaître à leurs enfants *les mystères de la vie humaine*, parce que la famille « est le milieu le plus adapté pour assurer une éducation graduelle de la vie sexuelle. Elle possède une charge affective capable de faire accepter sans traumatismes les réalités les plus délicates et de les intégrer harmonieusement dans une personnalité équilibrée et riche ». Cette tâche première de la famille, que nous avons rappelée, comporte pour les parents le droit à ce que leurs enfants ne soient pas obligés d'assister à l'école à des cours sur ces matières qui seraient en désaccord avec leurs propres convictions religieuses et morales. Il est du devoir de l'école de ne pas se substituer à la famille mais, plutôt, « d'aider et de compléter l'œuvre des parents, en fournissant aux enfants et aux jeunes une évaluation sur la "sexualité comme valeur et engagement de toute personne créée, homme et femme, à l'image de Dieu" ».

A ce point de vue, rappelons ce que le Saint-Père enseigne dans *Familiaris consortio* : « l'Église s'oppose fermement à une certaine forme d'information sexuelle ne tenant aucun compte des principes moraux et si souvent diffusée aujourd'hui, qui ne serait rien d'autre qu'une introduction à l'expérience du plaisir et pousserait le jeune, parfois même à l'âge de l'innocence, à perdre la sérénité, en ouvrant la voie au vice ».

Quatre principes généraux vont donc être d'abord proposés, et les différentes phases de développement de l'enfant seront ensuite examinées.

Quatre principes sur l'information en matière de sexualité

65. Tout enfant est une personne unique et qui ne peut être répétée. Elle doit recevoir une formation adaptée. Parce que les parents connaissent, comprennent et aiment chacun de leurs enfants dans sa singularité, ils sont à la meilleure place pour décider du moment opportun de leur

donner les différentes informations nécessaires, en fonction de leur niveau de croissance physique et spirituelle. Personne ne peut retirer aux parents consciencieux cette capacité de discernement.

66. Le processus de maturation de chaque enfant comme personne est différent, et de ce fait ce qui touche le plus à son intimité, tant biologique qu'affective, doit être transmis dans *un dialogue personnalisé*. Dans le dialogue avec chaque enfant, fait d'amour et de confiance, les parents communiquent quelque chose de leur propre donation, qui leur permet de témoigner des aspects de la dimension affective de la sexualité, aspects que l'on ne peut faire saisir autrement.

67. L'expérience montre que ce dialogue se développe mieux quand le parent qui communique les informations biologiques, affectives, morales et spirituelles, est du même sexe que l'enfant ou le jeune. Conscients du rôle, des émotions, et des problèmes de leur propre sexe, les mères ont un lien spécial avec leurs filles et les pères avec leurs garçons. Il faut respecter ce lien naturel; de ce fait, le parent qui se trouve être seul doit se comporter avec une grande sensibilité lorsqu'il s'adresse sur ce sujet avec un enfant de l'autre sexe; il pourra préférer laisser à une personne de confiance du même sexe que l'enfant le soin de s'entretenir avec lui des détails plus intimes. Pour cette collaboration de caractère subsidiaire, les parents peuvent profiter de l'aide d'éducateurs experts et bien formés, dans le cadre de la communauté scolaire, paroissiale ou des associations catholiques.

68. La dimension morale doit faire partie des explications données. Les parents doivent mettre en relief le fait que les chrétiens sont appelés à vivre le don de la sexualité selon le plan de Dieu qui est Amour, dans le cadre du mariage ou de la virginité consacrée ou encore du célibat. Il faut insister sur la valeur positive de la chasteté, et sur ses possibilités de générer un amour vrai vis-à-vis des personnes: ceci est l'aspect moral radical et le plus important de la chasteté. Seul celui qui sait être chaste sait aimer dans le mariage ou dans la virginité.

69. Depuis son âge le plus tendre, les parents peuvent remarquer chez l'enfant des débuts d'activité génitale instinctive. Il ne faut pas juger répressif le fait de corriger avec douceur de telles habitudes qui pourraient devenir plus tard peccamineuses et d'enseigner la modestie lorsque cela deviendra nécessaire, au fur et à mesure de la croissance de l'enfant. Il est toujours important que le refus moral de certaines attitudes, contraires à la dignité de la personne et à la chasteté, soit justifié par des arguments adéquats, valides et convaincants tant sur le plan de la raison que sur celui de la foi, dans le cadre d'une perspective positive des choses et d'une conception élevée de la dignité personnelle. Bien des admonestations données par les parents sont de simples reproches ou recommandations que les enfants perçoivent comme fruits de la peur des conséquences sociales ou de la réputation publique, plus que d'une attention affectionnée à leur vrai bien. « Je vous encourage à corriger de toutes vos forces les vices et les passions qui nous assaillent à chaque âge. Parce que si, en quelque âge de la vie que ce soit, nous menons notre barque en méprisant les valeurs de la vertu et en expérimentant de ce fait des naufrages constants, nous risquons d'arriver au port vides de toute cargaison spirituelle

70. La formation à la chasteté et les informations opportunes sur la sexualité doivent se placer dans le cadre plus large de l'éducation à l'amour. Il ne suffit donc pas de communiquer des informations sur les relations sexuelles associées à des rappels de principes moraux objectifs. Il faut encore prodiguer une aide constante pour aider à la croissance de la *vie spirituelle* des enfants, afin que le développement biologique et les pulsions qu'ils commencent à ressentir se trouvent toujours accompagnées d'un amour croissant pour Dieu Créateur et Rédempteur et d'une conscience toujours plus grande de la dignité de chaque personne humaine et de son corps. A la

lueur du mystère du Christ et de l'Église, les parents peuvent illustrer les valeurs positives de la sexualité humaine dans le contexte de la vocation originelle de la personne à l'amour et de l'appel universel à la sainteté.

71. Dans les conversations avec les enfants, il convient donc de toujours donner des conseils adéquats pour les aider à croître dans l'amour de Dieu et du prochain et à surmonter les difficultés: « la discipline des sens et de l'esprit, la prudence attentive à éviter les occasions de chute, la garde de la pudeur, la modération dans les divertissements, de saines occupations, le recours fréquent à la prière et aux sacrements de Pénitence et d'Eucharistie. La jeunesse, surtout, doit avoir le souci de développer sa *piété envers l'Immaculée Mère de Dieu* ».

72. Pour éduquer les enfants à bien savoir évaluer les lieux qu'ils fréquentent avec un sens critique et une véritable indépendance d'esprit, comme pour les habituer à user de façon détachée des *mass media*, les parents devront toujours leur présenter des modèles positifs et les façons adéquates de mettre en service leurs énergies vitales, et leur sens de l'amitié et de la solidarité dans le vaste champ de la société et de l'Église

Devant des tendances et des attitudes déviantes, qui requièrent grande prudence et grande attention afin de bien distinguer et évaluer les situations, les parents sauront avoir recours à des spécialistes à la formation scientifique et morale sûre afin d'en identifier les causes par delà les symptômes, et d'aider avec sérieux et clarté les sujets à surmonter leurs difficultés. L'action pédagogique doit être alors davantage orientée sur les causes que sur la répression directe du phénomène, cherchant aussi, si cela est nécessaire, l'aide de personnes qualifiées, médecins, pédagogues, psychologues de sensibilité chrétienne droite.

73. L'objectif de l'œuvre éducative est, pour les parents, de transmettre à leurs enfants la conviction que *la chasteté est possible dans leur état de vie propre et qu'elle apporte la joie*. La joie vient de la conscience de la maturation et de l'harmonie de sa propre vie affective, qui, étant don de Dieu et don de l'amour, permet de réaliser le don de soi dans le cadre de sa propre vocation. L'homme en fait, unique créature sur la terre voulue de Dieu pour elle-même, « ne peut pleinement se trouver que par le don désintéressé de lui-même ». « Le Christ a donné des lois pour tous... Je ne t'interdis pas de te marier, pas plus que je ne m'oppose à ce que tu aies du plaisir. Je désire seulement que tu agisses avec tempérance, sans impudicité, sans fautes ni péchés. Je ne fais pas une loi de ce que vous devriez fuir aux montagnes et aux désert, mais que vous soyez droits, bons, modestes et chastes tout en vivant au cœur des cités ».

74. L'aide de Dieu ne nous manque jamais, si chacun fait l'effort nécessaire pour correspondre à la grâce de Dieu. Aidant, formant et respectant la conscience des enfants, les parents doivent veiller à ce qu'ils fréquentent en pleine conscience *les sacrements*, les guidant par leur propre exemple. Si les enfants et les jeunes expérimentent les effets de la grâce et de la miséricorde de Dieu dans les sacrements, ils seront en mesure de bien vivre la chasteté comme un don de Dieu, pour Sa gloire et pour L'aimer, Lui et les autres hommes. Une aide nécessaire et efficace surnaturellement est offerte par la fréquentation du sacrement de la Réconciliation, particulièrement si l'on peut bénéficier du même confesseur. L'assistance ou direction spirituelle, même s'il n'est pas obligatoire qu'elle coïncide avec le rôle du confesseur, constitue une aide précieuse pour l'illumination progressive des étapes de la maturation et pour le soutien moral.

La lecture de livres de formation bien choisis et conseillés est d'une grande aide à la fois parce qu'elle offre une formation plus large et profonde et parce qu'elle fournit des exemples et des témoignages sur le chemin de la vertu.

75. Une fois identifiés les objectifs de l'information à donner, il faut en préciser les moments et les modalités, en partant de la petite enfance.

Les parents doivent délivrer cette information avec une extrême délicatesse, mais de façon claire et au moment opportun. Ils savent bien que les enfants doivent être traités d'une façon personnalisée, selon leurs conditions propres de développement physiologique et psychique et en tenant compte aussi de l'ambiance culturelle où vit l'adolescent et de l'expérience qu'il fait dans le quotidien. Pour bien évaluer ce qu'ils doivent dire à chacun, il est très important qu'ils commencent par demander la lumière du Seigneur dans la prière et qu'ils en parlent ensemble, afin que leurs paroles ne soient ni trop explicites ni trop vagues. Donner trop de détails aux enfants est contre-productif, mais retarder de façon excessive le moment des premières informations est imprudent parce que toute personne humaine a une curiosité naturelle à ce sujet et commence à s'interroger à un moment ou à un autre, surtout dans une culture où l'on ne peut voir que trop de choses, même en public.

76. En général les premières informations à propos de la vie sexuelle à donner à un petit enfant ne regardent pas la génitalité mais la grossesse et la naissance d'un frère ou d'une sœur. La curiosité naturelle de l'enfant est mise en éveil par exemple lorsqu'il remarque sur sa mère les signes de la grossesse et vit l'attente d'un enfant. Les parents peuvent profiter de cette joyeuse expérience pour communiquer à leur enfant quelques faits simples sur la grossesse, mais toujours dans le contexte plus profond de l'émerveillement devant l'œuvre créative de Dieu, qui dispose que la nouvelle vie qu'Il donne soit gardée dans le corps de la maman, près de son cœur.

Les principales étapes du développement de l'enfant

77. Il est important que les parents fassent attention aux besoins de leurs enfants aux différentes phases de leur développement. Tenant compte du fait que tout enfant doit recevoir une formation individualisée, ils peuvent adapter les étapes de l'éducation à l'amour aux besoins particuliers de chaque enfant.

1. Les années de l'innocence

78. De l'âge de cinq ans jusqu'à la puberté — dont le début peut être assigné aux premières modifications affectant le corps du garçon ou de la fille (effet visible d'une élévation de la production des hormones sexuelles) — on dit que l'enfant est dans la phase des « *années de l'innocence* », selon l'expression de Jean-Paul II. Cette période de tranquillité et de sérénité ne doit en aucun cas être troublée par une information sexuelle que rien ne nécessite. Dans ces années, avant qu'un développement sexuel physique ne se manifeste, il est normal que les intérêts de l'enfant soient tournés vers d'autres aspects de la vie. La sexualité rudimentaire instinctive du nouveau-né a disparu. Les garçonnetts et les fillettes de cet âge ne sont pas particulièrement intéressés par les questions sexuelles et préfèrent fréquenter des enfants de leur propre sexe. Pour ne pas troubler cette importante phase naturelle de la croissance, les parents reconnaîtront qu'une formation prudente à l'amour chaste dans cette période doit être indirecte, en préparation à la puberté où l'information directe sera nécessaire.

79. Dans cette phase de développement, l'enfant se trouve normalement à l'aise avec son corps et ses fonctions. Il accepte la nécessité de la modestie dans la façon de s'habiller et dans le comportement. Tout en étant conscient des différences physiques entre les deux sexes, l'enfant qui grandit montre en général peu d'intérêt pour les fonctions génitales. La découverte du merveilleux du créé, qui accompagne cette période et les expériences en ce sens faites à la maison et à l'école

devront être orientées vers l'accueil de la catéchèse et l'approche des sacrements, dans le cadre de la communauté ecclésiale.

80. Cette période de l'enfance n'est pas cependant sans signification sur le plan du développement psycho-sexuel. Le garçonnet ou la fillette qui grandit apprend, de l'exemple des adultes et de l'expérience familiale, *ce que signifie être une femme ou un homme*. On ne doit certes pas décourager les expressions de tendresse naturelle et de sensibilité de la part des garçons, ni exclure les filles des fortes activités physiques. D'un autre côté, cependant, dans certaines sociétés soumises à des pressions idéologiques, les parents doivent se garder de tomber dans une opposition exagérée à ce qui a été défini comme une "stéréotypisation des rôles". On ne doit pas ignorer ou minimiser les différences effectives qui existent entre les sexes. Dans une saine ambiance familiale, les enfants apprendront qu'il est naturel qu'à cette différence des sexes corresponde une certaine différence dans les rôles familiaux et domestiques respectifs des hommes et des femmes.

81. Durant cette phase, les filles développent en général un intérêt de type maternel pour les nourrissons, la maternité et la tenue de la maison. Prenant constamment pour modèle la Maternité de la Très Sainte Vierge elles devront être encouragées à valoriser leur féminité.

82. Un garçon, durant cette période, se trouve à un moment relativement paisible de son développement. Ce temps est souvent le plus propice à l'établissement d'un bon rapport entre lui et son père. Il devrait alors apprendre que sa masculinité, qu'il doit certes considérer comme un don de Dieu, n'est pas la marque d'une supériorité par rapport à la féminité, mais un appel de Dieu à assumer certains rôles et responsabilités. On doit détourner le garçonnet de toute propension à l'agressivité ou de toute attention excessive aux prouesses physiques comme gages de virilité.

83. Certains problèmes touchant à l'information morale et sexuelle peuvent se poser durant cette période de l'enfance. En effet, aujourd'hui, dans certaines sociétés, des programmes sont mis en œuvre de façon planifiée et déterminée qui visent à imposer *une information sexuelle prématurée* aux jeunes enfants. A ce stade de leur développement, ceux-ci ne sont pas encore en état de saisir pleinement la valeur de la dimension affective de la sexualité. Ils ne peuvent pas comprendre et gérer l'image sexuelle dans un contexte adéquat de principes moraux. Ils ne peuvent donc intégrer cette information sexuelle prématurée en la liant à la responsabilité morale. Ces informations tendent de ce fait à altérer leur développement émotionnel et éducatif et à troubler la sérénité naturelle de cette période de vie. Les parents doivent donc s'opposer avec gentillesse mais aussi avec fermeté aux tentatives de violer l'innocence de leurs enfants, car ces tentatives compromettent le développement spirituel moral et émotif des personnes en croissance qui ont un droit à ce temps d'innocence.

84. Une autre difficulté surgit lorsque les enfants reçoivent une première information sexuelle par les *mass media* ou par des pairs qui ont pu être dévoyés ou qui ont reçu une éducation sexuelle précoce. Les parents devront alors commencer à délivrer une information sexuelle soigneusement délimitée, habituellement pour corriger une information immorale erronée ou pour contrôler un langage obscène.

85. Les violences sexuelles vis-à-vis des enfants ne sont pas rares. Les parents doivent protéger leurs enfants, avant tout en les éduquant à la modestie et à la réserve vis-à-vis des personnes inconnues, et aussi par une information sexuelle adéquate, sans toutefois entrer dans les détails et particularités qui pourraient les troubler ou les effrayer.

86. Dans les premières années de la vie comme dans l'enfance, les parents doivent encourager chez leurs enfants l'esprit de collaboration, l'obéissance, la générosité et l'abnégation, et favoriser leur capacité de réflexion sur soi et de sublimation. En fait, une caractéristique de cette période de développement est l'attraction que les enfants ressentent vis-à-vis des activités intellectuelles: l'usage de la réflexion intellectuelle permet d'acquérir la force et la capacité de contrôler la réalité environnante et, dans le proche futur, les pulsions provenant du corps, en les tournant vers des activités intellectuelles et rationnelles.

Le garçon indiscipliné et vicieux est enclin à une certaine immaturité et à une certaine faiblesse morale dans le futur parce qu'une personne qui laisse se développer en elle des habitudes d'égoïsme ou de désordre a des difficultés à rester chaste et à se comporter vis-à-vis des autres avec intérêt et respect. Les parents doivent présenter à l'enfant des standards objectifs de ce qui est juste et de ce qui est erroné, constituant ainsi un sûr cadre moral de vie.

2. La puberté

87. La puberté, qui constitue la phase initiale de l'adolescence, est un moment dans lequel les parents sont appelés à être particulièrement attentifs à l'*éducation chrétienne de leurs enfants* : « c'est le temps de la découverte de soi-même et de son propre univers intérieur, le temps des projets généreux, le temps où jaillit le sentiment de l'amour, avec les impulsions biologiques de la sexualité, le temps du désir d'être ensemble, le temps d'une joie particulièrement intense, liée à la découverte enivrante de la vie. Mais c'est souvent aussi l'âge des interrogations plus profondes, des recherches angoissées, voire frustrantes, d'une certaine méfiance à l'égard des autres avec de dangereux repliements sur soi, l'âge parfois des premiers échecs et des premières amertumes ».

88. Les parents doivent être particulièrement attentifs à l'évolution de leurs enfants et à leurs transformations physiques et psychiques, décisives dans la maturation de la personnalité. Sans montrer d'anxiété, de peur et de préoccupation excessive, ils ne se laisseront toutefois pas bloquer dans leur intervention par la couardise et la commodité. Cette période est évidemment importante dans l'éducation à la valeur de la chasteté; la façon de donner alors des informations sur la sexualité doit donc être en rapport. Dans cette période, la demande éducative concerne aussi la génitalité et en requiert donc la présentation, tant sur le plan des valeurs que sur celui de la réalité globale; cela implique, en outre, la compréhension du contexte relatif à la procréation, au mariage et à la famille, contexte qui doit être tenu présent à l'esprit dans une œuvre authentique d'éducation sexuelle.

89. A partir du moment où débutent les modifications que filles et fils ressentent dans leur corps, les parents sont tenus de leur donner des *explications plus détaillées sur la sexualité*, dans une relation de confiance et d'amitié, chaque fois que les filles se confient à leur mère et les garçons à leur père. Pour pouvoir fonctionner à ce moment, ce rapport essentiel de confiance et d'amitié a du être instauré dès les premières années de la vie de l'enfant.

90. Les parents ont la tâche importante d'accompagner l'évolution physiologique de leurs filles en les aidant à accueillir avec joie *le développement de leur féminité* dans le sens corporel, psychologique et spirituel. On pourra normalement aborder la question des cycles de fertilité et de leur signification; il ne sera pourtant pas encore nécessaire, à moins que cela ne soit demandé de façon explicite, de donner des explications détaillées sur l'union sexuelle.

91. Il est très important d'aider les adolescents de sexe masculin à comprendre les étapes du développement physique et physiologique des organes génitaux, avant qu'ils ne reçoivent ces

informations de compagnons de jeux ou de personnes aux intentions troubles. La présentation des faits physiologiques de la puberté masculine sera faite de façon sereine, positive et avec réserve, dans le cadre du mariage, de la famille et de la paternité. L'instruction tant des adolescentes que des adolescents devra aussi comprendre une partie informative suffisamment détaillée sur les caractéristiques somatiques et psychologiques de l'autre sexe, objet de la principale curiosité.

Dans ce domaine, les parents peuvent être aidés par l'information supplémentaire donnée par un médecin consciencieux ou même par un psychologue, sans séparer ces informations de la référence à la foi et au travail éducatif du prêtre.

92. C'est à travers un *dialogue confiant et ouvert* que les parents pourront non seulement guider *leurs filles* dans la gestion de leurs perplexités émotives, mais encore soutenir la valeur de la chasteté chrétienne dans leurs considérations sur l'autre sexe. L'instruction tant des filles que des garçons doit viser à mettre en relief la beauté de la maternité et la réalité merveilleuse de la procréation, comme aussi la profonde signification de la virginité. Ils seront ainsi aidés à refuser la mentalité hédoniste environnante et, en particulier, à ne pas entrer, à un moment si décisif de leur vie, dans la « *mentalité contraceptive* » malheureusement si répandue, à laquelle les filles devront s'affronter plus tard, au moment du mariage.

93. Durant la puberté, *le développement psychique et émotif du garçon* peut le rendre vulnérable aux fantaisies érotiques et il peut être tenté de faire des expériences sexuelles. Les parents devront être proches de leurs fils, et corriger la tendance à user de la sexualité sur un mode hédoniste et matérialiste. Ils leur rappelleront que celle-ci est un don de Dieu, reçu pour coopérer avec Lui afin de « réaliser, tout au long de l'histoire... la bénédiction de Dieu à l'origine, en transmettant l'image divine d'homme à homme, dans l'acte de la génération »; et ils les renforceront ainsi dans la conscience que « la fécondité est le fruit et le signe de l'amour conjugal, le témoignage vivant de la pleine donation réciproque des époux ». De cette façon, les fils apprendront le respect dû à la femme. L'œuvre d'instruction et d'information des parents est de fait nécessaire, non pas parce que les fils ne pourraient connaître autrement les réalités sexuelles, mais afin qu'ils les connaissent sous un juste éclairage.

94. Les parents doivent réaliser de façon *positive et prudente* ce que demandaient ainsi les Pères du Concile Vatican II: « Il faut instruire à temps les jeunes, et de manière appropriée, de préférence au sein de la famille, sur la dignité de l'amour conjugal, sa fonction, son exercice : ainsi formés à la chasteté, ils pourront, le moment venu, s'engager dans le mariage après des fiançailles vécues dans la dignité ».

Cette information positive sur la sexualité sera toujours inscrite dans un projet de formation, pour créer ce contexte chrétien dans lequel doivent être données toutes les informations concernant la vie et l'activité sexuelle, l'anatomie et l'hygiène. Les dimensions spirituelles et morales doivent donc être prévalentes avec deux objectifs précis: présenter les commandements de Dieu comme chemin pour la vie et former une conscience droite. Au jeune homme qui lui demandait ce qu'il devait faire pour obtenir la vie éternelle, Jésus a répondu: « si tu veux entrer dans la vie, observe les Commandements » (*Mt 19, 17*); et après avoir énoncé ceux qui concernent l'amour pour le prochain, il les résuma dans cette formule positive: « aime ton prochain comme toi-même » (*Mt 19, 19*). Présenter les commandements comme don de Dieu (écrits par le doigt de Dieu, cf. *Ex 31, 18*) et expression de l'Alliance avec Lui, confirmés par Jésus avec son propre exemple, est très important pour l'adolescent afin qu'il ne les sépare pas de leur relation à une vie intérieurement riche et libérée des égoïsmes.

95. La formation de la conscience demande, comme point de départ, d'avoir été éclairé sur le projet d'amour que Dieu a pour chaque personne et sur la valeur positive et libérante de la loi morale. Elle requiert la conscience tant de la fragilité induite par le péché dans le cœur de l'homme que des moyens par lesquels la grâce de Dieu remet l'homme sur le chemin du bien et du salut.

« Présente au cœur de la personne, la conscience morale » qui est le « centre le plus secret de l'homme », son « sanctuaire », comme le dit le Concile Vatican II « lui enjoint, au moment opportun, d'accomplir le bien et d'éviter le mal. Elle juge aussi les choix concrets, approuvant ceux qui sont bons, dénonçant ceux qui sont mauvais. Elle atteste l'autorité de la vérité en référence au Bien suprême dont la personne humaine reçoit l'attirance et accueille les commandements ».

En fait « la conscience morale est un jugement de la raison par lequel la personne humaine reconnaît la qualité morale d'un acte concret qu'elle va poser, est en train d'exécuter ou a accompli ». La formation de la conscience demande à ce qu'elle soit éclairée sur la vérité et le plan de Dieu et on ne saurait la confondre avec un vague sentiment subjectif ou sa propre opinion personnelle.

96. Lorsqu'ils répondent aux *questions de leurs enfants*, les parents doivent offrir des arguments bien raisonnés sur la grande valeur de la chasteté et montrer la faiblesse intellectuelle et humaine des théories qui inspirent les attitudes permissives et hédonistes. Ils répondront avec clarté, sans donner une importance excessive aux problématiques sexuelles pathologiques. Ils ne donneront pas non plus la fausse impression que la sexualité est quelque chose de honteux ou de sale, car elle est un don de Dieu, qui a mis dans le corps humain la capacité générative qui le rend participant à son pouvoir créateur. De fait, aussi bien dans l'Écriture Sainte (cf. *Ct* 1-8; *Os* 2; *Jr* 3, 1-3, *Ez* 23, etc..) que dans la tradition mystique chrétienne, l'amour conjugal a été toujours regardé comme un symbole et une image de l'amour de Dieu pour les hommes.

97. Parce que durant la puberté un garçon ou une fille est particulièrement vulnérable aux *influences émotives*, les parents ont le devoir, dans le dialogue et l'exemple, d'aider leurs enfants à résister aux influences négatives venant de l'extérieur qui pourraient les porter à sous-estimer la formation chrétienne à l'amour et à la chasteté. Parfois, en particulier dans la société en proie au consumérisme, les parents devront, sans le faire trop remarquer, faire attention aux rapports entre leurs enfants et les jeunes de sexe différent. Mêmes si elles sont acceptées socialement, il y a des façons de parler et de s'habiller qui sont moralement incorrectes et représentent une façon de banaliser la sexualité, la réduisant à un objet de consommation. Les parents doivent donc enseigner à leurs enfants la valeur de la modestie chrétienne, d'un habillement sobre, de la nécessaire liberté vis-à-vis des modes, toutes caractéristiques d'une personnalité masculine ou féminine mûre.

3. L'adolescence dans le plan de vie

98. L'adolescence représente, dans le développement du sujet, la période de projection de soi et donc de la découverte de sa propre vocation: une telle période tend à être aujourd'hui — tant pour des raisons physiologiques que pour des motifs sociologiques et culturels — plus longue que dans le passé. Les parents chrétiens doivent « former les enfants à la vie pour permettre à chacun d'accomplir en plénitude son devoir selon la vocation qu'il a reçue de Dieu ». Il s'agit d'une tâche importante, qui constitue en définitive le sommet de leur mission de parents. Si elle est importante, elle le devient encore plus à ce moment de la vie de leurs enfants: « Dans la vie de chaque fidèle laïc, il y a, en outre, *des moments particulièrement significatifs et décisifs* pour discerner l'appel de Dieu... Parmi ces moments, il y a le temps de *l'adolescence* et de *la jeunesse* ».

99. Il est très important que les jeunes ne se retrouvent pas seuls pour discerner *leur vocation personnelle*. A ce point de vue, le conseil des parents est important, parfois décisif, de même que le soutien d'un prêtre ou d'une autre personne formée de façon adéquate — dans les paroisses, les associations, les nouveaux et féconds mouvements ecclésiaux, etc... — capables de les aider à découvrir le sens vocationnel de l'existence et les différentes formes de l'appel universel à la sainteté, car « le "*suis-moi*" du Christ se fait entendre sur diverses routes, au long desquelles cheminent les disciples et ceux qui confessent le divin Rédempteur ».

100. Pendant des siècles, le concept de vocation a été réservé exclusivement au sacerdoce et à la vie religieuse. Le Concile Vatican II, rappelant l'enseignement du Seigneur — « Soyez parfaits comme votre Père Céleste est parfait » (*Mt 5, 48*) — a renouvelé l'appel universel à la sainteté : « Cette forte invitation à la sainteté — écrivait peu après Paul VI — peut être considérée comme l'élément le plus caractéristique de tout le magistère conciliaire et, pour ainsi dire, comme sa fin ultime ». Cette invitation a été renouvelée par Jean-Paul II en ces termes: « Sur la vocation universelle à la sainteté, le Concile Vatican II s'est exprimé en termes lumineux. On peut affirmer que c'est l'orientation principale qui a été fixée pour les fils et les filles de l'Église, par ce Concile voulu pour le renouvellement évangélique de la vie chrétienne. Cette orientation n'est pas une simple exhortation morale, mais une *exigence incontournable du mystère de l'Église* ».

Dieu appelle à la sainteté tous les hommes et, pour chacun d'entre eux, a des plans bien précis : une *vocation personnelle* que chacun doit reconnaître, accueillir et développer. A tous les chrétiens — prêtres et laïcs, mariés et célibataires — s'appliquent les paroles de l'Apôtre des gentils: « *élus de Dieu, ses saints et ses bien-aimés* » (*Col 3, 12*).

101. Il est donc nécessaire que, dans la catéchèse et dans la formation donnée dans et hors de la famille, l'enseignement de l'Église ne manque jamais, non seulement sur la haute valeur de la virginité et du célibat,⁶² mais aussi sur le sens vocationnel du mariage, qui ne peut jamais être considéré par un chrétien comme une simple affaire humaine. « Ce mystère est de grande portée: je veux dire qu'il s'applique au Christ et à l'Église » disait saint Paul à son sujet (*Ep 5, 32*). Donner aux jeunes cette ferme conviction, de portée transcendante pour le bien de l'Église et de l'humanité « dépend en grande partie des parents et de la vie de famille qu'ils construisent dans leurs foyers ».

102. Les parents doivent toujours s'employer à donner *l'exemple et le témoignage* », par leur propre vie, de la fidélité à Dieu et de la fidélité à l'autre dans l'alliance conjugale. Leur exemple est particulièrement décisif pour l'adolescence, car c'est le moment où les jeunes cherchent des *modèles vécus et attirants de conduite*. Comme c'est alors que les problèmes relatifs à la sexualité se font plus pressants, les parents doivent aussi aider leurs enfants à aimer la beauté et la force de la chasteté. Ils sauront, par des conseils prudents, mettre en lumière la grande valeur, pour bien vivre cette chasteté, de la prière et de la réception fréquente et fructueuse des sacrements, en particulier de la confession personnelle. Ils devront en outre être en mesure de donner à leurs enfants, en fonction des nécessités, une explication positive et sereine des points forts de la morale chrétienne, comme, par exemple, l'indissolubilité du mariage, le rapport entre amour et procréation, l'immoralité des rapports prématrimoniaux, de l'avortement, de la contraception et de la masturbation. En ce qui concerne ces actions immorales qui contredisent le sens de la donation conjugale, il sera bon de rappeler que « *les deux dimensions de l'union conjugale, l'union et la procréation, ne peuvent être séparées artificiellement* sans altérer la vérité intime de l'acte conjugal ». La connaissance approfondie et méditée des documents de l'Église traitant de ces problèmes sera d'une aide précieuse pour les parents.

103. La *masturbation* constitue en particulier un désordre grave, illicite en lui-même, qui ne peut être moralement justifié, même si « l'immaturation de l'adolescence, qui peut parfois se prolonger au-delà de cet âge, le déséquilibre psychique ou l'habitude prise peuvent influencer sur le comportement, atténuant le caractère délibéré de l'acte et faire que, subjectivement, il n'y ait pas toujours faute grave ». Les adolescents ont donc besoin qu'on les aide à dépasser de telles manifestations de désordre qui sont fréquemment l'expression des conflits internes propres à leur âge, et, bien souvent, celle d'une vision égoïste, repliée sur elle-même, de la sexualité.

104. Un problème particulier, qui peut se manifester au cours du processus de maturation-identification sexuelle, est celui de l'*homosexualité*, qui se diffuse toujours davantage dans les sociétés urbanisées. Ce phénomène doit être présenté avec un jugement équilibré, à la lumière des documents de l'Église. Les jeunes doivent être aidés à distinguer ce qui est normal de ce qui est anormal, ce qui est faute subjective et ce qui est désordre objectif, en évitant ce qui pourrait entraîner de l'hostilité, tout en clarifiant bien l'orientation structurale et complémentaire de la sexualité dans son rapport aux réalités du mariage, de la procréation et de la chasteté chrétienne. « L'homosexualité désigne les relations entre des hommes ou des femmes qui éprouvent une attirance sexuelle, exclusive ou prédominante, envers des personnes du même sexe. Elle revêt des formes très variables à travers les siècles et les cultures. Sa genèse psychique reste largement inexpliquée ». Il convient de distinguer la tendance qui peut être innée et les actes d'homosexualité qui « sont intrinsèquement désordonnés » et contraires à la loi naturelle. Bien des cas, particulièrement quand la pratique des actes homosexuels ne s'est pas encore structurée, peuvent réagir positivement à une thérapie appropriée. De toutes façons, les personnes qui sont dans cette condition doivent être accueillies avec respect et délicatesse, évitant toute forme d'injuste discrimination envers elles. Les parents quant à eux, s'ils viennent à noter l'apparition de telles tendances ou de comportements correspondants chez leur enfant, dans l'enfance ou l'adolescence, devront demander l'aide de personnes expertes et qualifiées afin de mettre en jeu toute l'assistance possible.

Pour la plupart des personnes homosexuelles, cette condition est une épreuve. Elles « doivent être » accueillies « avec respect, compassion et délicatesse. On évitera à leur égard toute marque de discrimination injuste. Ces personnes sont appelées à réaliser la volonté de Dieu dans leur vie, et si elles sont chrétiennes, à unir au sacrifice de la Croix du Seigneur les difficultés qu'elles peuvent rencontrer du fait de leur condition ». « Les personnes homosexuelles sont appelées à la chasteté ».

105. La prise de conscience de la signification positive de la sexualité, dans la visée de l'harmonie individuelle et du développement de la personne, et en relation avec la vocation du sujet dans la famille, la société et l'Église, doit représenter l'horizon éducatif que l'on tient présent à toutes les étapes du développement de l'adolescent. On ne doit jamais oublier que l'usage désordonné du sexe tend à détruire progressivement *la capacité d'aimer de la personne*, faisant du plaisir — au lieu et place du don sincère de soi — la fin de la sexualité et réduisant les autres personnes à la dimension d'objets de sa propre gratification: il affaiblit de cette façon aussi bien le sens du véritable amour entre l'homme et la femme — toujours ouvert à la vie — que le sens de la famille elle-même et porte ensuite au mépris de la vie humaine qui pourrait être conçue dans cet amour, la considérant comme un mal qui vient menacer dans certaines situations le plaisir personnel. « La banalisation de la sexualité figure parmi les principaux facteurs qui sont à l'origine du mépris pour la vie naissante: seul un amour véritable sait préserver la vie ».

106. Il faut aussi rappeler comment, dans les sociétés économiquement développées, les adolescents sont préoccupés et parfois perturbés non seulement par les questions de l'*identité de*

soi, de la recherche de leur plan dans la vie, et de l'intégration de la sexualité dans une personnalité mûre et bien orientée, mais encore par l'acceptation de soi et de son corps. Il se crée des centres spécialisés de consultation et de cure pour adolescents souvent caractérisés par des conceptions purement hédonistes. Une saine culture du corps, conduisant à s'accepter soi-même comme don et incarnation d'un esprit appelé à l'ouverture à Dieu et à la société devra accompagner la formation durant cette période hautement constructive mais certes non dénuée de risques.

Face aux propositions des groupes hédonistes, en particulier dans les sociétés du bien-être, il est très important de faire valoir aux jeunes les idéaux de solidarité humaine et chrétienne et de leur indiquer les modalités concrètes pour s'engager dans les associations et les mouvements d'Église et dans le bénévolat catholique et missionnaire.

107. *Les amitiés* sont très importantes dans cette période. Suivant les conditions et les usages sociaux du lieu où ils vivent, l'adolescence est un temps où les jeunes jouissent d'une plus grande autonomie dans leur rapports avec les autres et vis-à-vis des horaires de la vie de famille. Sans restreindre leur juste autonomie, les parents doivent savoir dire non à leurs enfants lorsque cela est nécessaire⁷⁵ et en même temps cultiver chez eux le goût de ce qui est beau, noble et vrai. Ils doivent aussi faire attention à l'estime de soi de l'adolescent, qui peut passer au travers d'une phase de confusion lorsqu'il devient incertain à propos de la dignité personnelle et de ses exigences.

108. Par des conseils affectueux et patients, les parents aideront les jeunes à éviter un *excessif repli sur soi*. Ils leur enseigneront, lorsque cela sera nécessaire, à aller à contre-courant des habitudes sociales qui étouffent le véritable amour et portent à mépriser les réalités de l'esprit : « Soyez sobres, veillez! Votre adversaire le démon rôde comme un lion rugissant, cherchant qui dévorer. Résistez-lui, fermes dans la foi, sachant que c'est le même genre de souffrance que la communauté des frères, répandue dans le monde, supporte. Quand vous aurez un peu souffert, le Dieu de toute grâce, qui vous a appelés à sa gloire éternelle, dans le Christ, vous rétablira lui-même, vous affermira, vous fortifiera, vous rendra inébranlables » (1 P 5, 8-10).

4. Vers l'âge adulte

109. Il n'est pas dans l'intention de ce document d'entrer dans le sujet de la préparation proche et immédiate au mariage, telle qu'elle est requise pour la formation chrétienne et particulièrement recommandée par les nécessités du temps et l'enseignement de l'Église. On doit cependant avoir présent à l'esprit que la mission des parents ne s'achève pas avec l'atteinte de la majorité par leur enfant, à un âge qui varie d'ailleurs selon les cultures et les législations. De particulière importance pour les jeunes sont les moments de l'entrée dans le monde du travail ou dans les établissements d'enseignement supérieur, avec la mise en contact — parfois brutale, mais parfois aussi bénéfique — avec des modes de conduite différents et des circonstances qui représentent un véritable déficit personnel.

110. Les parents, en maintenant ouvert un dialogue confiant capable d'encourager le sens de la responsabilité de leurs enfants tout en respectant leur nécessaire et légitime autonomie, resteront pour eux un point de référence, tant par le conseil que par l'exemple, en sorte que le processus de plus large socialisation qu'ils expérimentent permette un mûrissement achevé de leur personnalité, bien intégrée au dedans comme au dehors. Il faudra en particulier faire attention à ce que les enfants n'abandonnent pas leur rapport de foi avec l'Église et les activités d'Église mais au contraire l'intensifient; qu'ils sachent se choisir des maîtres à penser et des modèles de vie; et

qu'ils soient capables de s'engager comme chrétiens dans le champ culturel et social, sans crainte de professer leur foi, sans perdre le sens de leur vocation et sans abandonner la recherche de leur appel spécifique.

Dans la période qui conduit aux *fiançailles* et au choix de cet attachement préférentiel qui peut amener à la formation d'une famille, le rôle des parents ne devra pas se limiter à de simples interdictions et encore moins à l'imposition d'un fiancé ou d'une fiancée. Ils devront plutôt aider leurs enfants à discerner les conditions qui permettent de parler d'un lien sérieux, honnête et prometteur et ils devront les soutenir sur le chemin d'un témoignage clair et cohérent de foi chrétienne dans le rapport avec la personne de l'autre sexe.

111. Les parents devront éviter de prendre à leur compte la mentalité assez répandue qui veut que l'on prodigue aux filles toutes recommandations en termes de vertu et de valeur de la virginité cependant qu'on ne demande rien de semblable aux garçons, comme si tout leur était permis.

La recommandation de saint Paul aux Philippiens vaut pour la conscience chrétienne et la conception relative du mariage et de la famille quelque soit le type de vocation envisagé: « Tout ce qu'il y a de vrai, de noble, de juste, de pur, d'aimable, d'honorable, tout ce qu'il peut y avoir de bon dans la vertu et la louange humaines, voilà ce qui doit vous préoccuper » (*Ph 4, 8*).

VII - ORIENTATIONS PRATIQUES

112. Dans le contexte de l'éducation aux vertus, les parents ont donc la charge de se faire promoteurs d'une authentique éducation de leurs enfants à l'amour: à la *première génération* d'une vie humaine dans l'acte procréateur doit faire suite la *seconde génération*, celle au travers de laquelle les parents aident leur enfant à développer sa personnalité. Reprenant donc de façon synthétique ce qui a été dit jusqu'à présent et le plaçant sur le plan pratique, ce qui va suivre est donné à titre de *recommandation*.

Recommandations aux parents et aux éducateurs

113. *Il est recommandé aux parents d'être conscients de leur rôle éducatif et de défendre et exercer ce droit premier et ce devoir.* Il s'en suit que toute activité éducative, ayant trait à l'éducation à l'amour, et effectuée par des personnes étrangères à la famille, doit être soumise à l'accord des parents et ne doit pas être vue comme un substitut mais comme un appui à leur intervention. En fait, « l'éducation sexuelle — droit et devoir fondamentaux des parents — doit toujours se réaliser sous leur conduite attentive, tant à la maison que dans les centres d'éducation choisis et contrôlés par eux ». Les parents ne manquent souvent ni d'avoir conscience de leur rôle ni de faire des efforts en ce sens, mais ils sont trop seuls, sans défense et souvent culpabilisés. Ils ont besoin non seulement de compréhension mais aussi de support et d'aide de la part des groupes, associations et institutions intéressées.

1. Recommandations aux parents

114. 1. Il est recommandé aux parents de *s'associer avec les autres parents*, non seulement pour protéger, maintenir ou compléter leur propre rôle comme éducateurs premiers de leurs enfants, particulièrement dans le domaine de l'éducation à l'amour,⁴ mais aussi pour combattre les formes blessantes d'éducation sexuelle et pour garantir que leurs enfants soient éduqués selon les principes chrétiens d'une façon qui corresponde à leur développement personnel.

115. 2. Au cas où les parents seraient aidés par d'autres dans l'éducation de leurs propres enfants à

l'amour, il est recommandé qu'ils *se tiennent informés de façon exacte sur les contenus et les modalités avec lesquels cette éducation supplémentaire est donnée*. Personne n'a le droit de contraindre les enfants ou les jeunes au secret en ce qui concerne le contenu et la méthode de l'instruction impartie hors de la famille.

116. 3. On est ici conscient de la difficulté et souvent de l'impossibilité pour les parents de *participer pleinement à toute instruction supplémentaire donnée hors de la maison*. Cependant, ils ont le droit d'être informés de la structure et des contenus du programme éducatif. Dans tous les cas, on ne pourra nier leur droit d'être présents durant les classes.

117. 4. Il est recommandé aux parents de suivre avec attention toute forme d'éducation sexuelle donnée à leurs enfants hors de la maison, *les retirant toutes les fois où cette éducation ne correspondrait pas à leurs propres principes*. Cette décision des parents ne doit pas cependant fournir motif à discrimination contre leurs enfants. D'un autre côté, les parents qui retirent leurs enfants de cette instruction ont le devoir de leur donner une formation adéquate, appropriée au stade de développement de chaque enfant ou jeune.

2. Recommandations à tous les éducateurs

118. 1. Vu que tout enfant ou jeune doit pouvoir vivre sa sexualité de façon conforme aux principes chrétiens, et donc exercer la vertu de la chasteté, *aucun éducateur — et pas même les parents — ne peut interférer avec ce droit (cf. Mt 18,4-7)*.

119. 2. Il est recommandé de respecter *le droit de l'enfant ou du jeune à être informé de façon adéquate* par ses parents sur les questions morales et sexuelles de telle sorte que soit favorisé son désir d'être chaste et d'être formé à la chasteté.¹⁰ Ce droit se concrétise en tenant compte de la maturité de l'enfant, de sa capacité d'intégrer la vérité morale avec l'information sexuelle reçue, et du respect dû à son innocence et à sa tranquillité.

120. 3. Il est recommandé de respecter *le droit de l'enfant ou du jeune de se retirer de toute forme d'instruction sexuelle donnée hors de la maison*.¹¹ Ni lui ni les autres membres de sa famille ne peuvent être pénalisés ou encourir une forme de discrimination à la suite d'une telle décision.

Quatre principes pratiques et leurs normes particulières

121. A la lumière de ces recommandations, l'éducation à l'amour peut se concrétiser selon *quatre principes pratiques*.

122. 1. La sexualité humaine est un mystère sacré qui doit être présenté selon l'enseignement doctrinal et moral de l'Église, en tenant toujours compte des effets du péché originel. Nourri par le respect chrétien vis-à-vis de la sexualité et par le réalisme chrétien face à la fragilité humaine, ce *principe doctrinal* doit guider à tout moment l'éducation à l'amour. A une époque où le mystère a été ôté de la sexualité humaine, les parents doivent être attentifs, dans leur enseignement et dans l'aide qu'ils reçoivent des autres pour cet enseignement, à ne pas banaliser la sexualité humaine. On doit en particulier avoir un grand respect vis-à-vis de la différence entre l'homme et la femme qui reflète l'amour et la fécondité de Dieu lui-même.

123. En même temps, dans l'enseignement de la doctrine et de la morale chrétienne sur la sexualité, on doit tenir compte des *effets durables du péché originel*, c'est-à-dire de la faiblesse

humaine et du besoin où se trouve l'homme de la grâce de Dieu pour surmonter les tentations et éviter le péché. A ce sujet, on doit *former la conscience* de chaque individu de façon claire, précise et en accord avec les valeurs spirituelles. La morale catholique ne se limite cependant pas à enseigner à éviter le péché; elle traite aussi de la croissance dans les vertus chrétiennes et du développement de la capacité de se donner soi-même dans la vocation propre à sa vie.

124. 2. Ne doivent être présentées aux enfants et aux jeunes que des informations proportionnées à leur phase propre de développement individuel. Ce *principe du moment opportun* a été déjà présenté précédemment dans l'étude des différentes phases de développement des enfants et des jeunes. Les parents et tous ceux qui les aident doivent être sensibles: *a)* aux différentes phases de développement, en particulier aux "années de l'innocence" et à la puberté, *b)* à la façon dont chaque enfant ou jeune fait son expérience des différentes étapes de la vie, *c)* aux problèmes particuliers associés à ces étapes.

125. Ce principe du moment opportun guide la conduite à tenir face à certains problèmes spécifiques.

a) Dans l'adolescence tardive, les jeunes doivent être initiés d'abord à la connaissance des indices de fertilité, puis à celle de la *régulation naturelle de la fertilité*, mais seulement dans le contexte de l'éducation à l'amour, de la fidélité matrimoniale, du plan de Dieu pour la procréation et pour le respect de la vie humaine.

b) La question de l'*homosexualité* ne sera pas discutée avant l'adolescence à moins que ne surgisse quelque problème spécifique grave dans une situation particulière. Ce sujet ne sera présenté qu'en relation à la chasteté, à la santé et à la « vérité de la sexualité humaine dans son rapport avec la vie de la famille, telle qu'elle est enseignée par l'Église ».

c) Les *perversions sexuelles*, qui sont relativement rares, ne devront être abordées qu'au travers de conseils individuels, donnés comme réponse par les parents face à de véritables problèmes.

126. 3. Aucun matériel de nature érotique ne doit être présenté aux enfants ou aux jeunes à quelque âge qu'ils soient, individuellement ou en groupe. Ce *principe de la décence* doit sauvegarder la vertu de la chasteté chrétienne.

Dans la transmission d'information sexuelle dans le contexte de l'éducation à l'amour, l'instruction devra donc toujours être « *positive et prudente* » et « *claire et délicate* ». Ces quatre adjectifs, utilisés par l'Église Catholique, excluent toute forme de *contenu inacceptable de l'éducation sexuelle*.

Par ailleurs, les représentations graphiques et réalistes de l'*accouchement*, comme par exemple dans un film, même si elles ne sont pas érotiques, doivent être portées à la connaissance de façon graduée afin de ne pas créer de peur et d'attitudes négatives vis-à-vis de la procréation chez les jeunes filles et les jeunes femmes.

127. 4. Personne ne doit être invité, et encore moins obligé, à quelque action qui offense objectivement la modestie, ou qui lèse subjectivement la délicatesse personnelle ou le sens du privé. Ce *principe du respect de l'enfant* exclut toutes les formes inappropriées d'implication des enfants et des jeunes. On peut à cet égard y inclure, entre autres, les *méthodes* suivantes d'*abus dans l'éducation sexuelle* : *a)* toute représentation "jouée" ou "mimée" et tout "jeu de rôle" qui tournent autour de questions génitales ou érotiques, *b)* la réalisation d'images, de panneaux, de modèles, etc... de ce genre, *c)* la demande de renseignements d'ordre personnels concernant les questions sexuelles ou la demande de divulgation d'informations familiales de ce type, *d)* les examens, oraux ou écrits, portant sur des questions génitales ou érotiques.

Les méthodes particulières

128. Les parents et ceux qui les aident doivent avoir à l'esprit ces principes et ces normes quand ils mettent en application différentes méthodes qui paraissent adéquates à la lumière de l'expérience des parents et des experts. Nous indiquerons maintenant quelles sont les méthodes recommandées, et aussi quelles sont les principales méthodes à éviter, en les associant à l'idéologie qui les promeut ou les inspire.

a) Méthodes recommandées

129. La méthode normale et fondamentale, déjà proposée plus haut, est celle du *dialogue interpersonnel entre parents et enfants*, c'est-à-dire de la *formation individuelle dans le cadre de la famille*. En fait rien ne peut remplacer le dialogue avec ses propres enfants, confiant et ouvert, qui respecte non seulement les étapes de leur développement, mais encore les jeunes personnes elles-mêmes comme individus. Cependant, lorsque les parents demandent l'aide d'autres personnes, il y a différentes méthodes utiles qui peuvent être recommandées à la lumière de l'expérience des parents et en conformité avec la prudence chrétienne.

130. 1. En couple ou individuellement, les parents peuvent *se rencontrer avec d'autres parents préparés à l'éducation à l'amour* pour tirer bénéfice de leur expérience et de leur compétence. Ceux-ci pourront fournir des explications et faire connaître aux parents les livres et autres ressources approuvés par les autorités ecclésiastiques.

131. 2. Les parents, qui ne sont pas toujours prêts à affronter la problématique de l'éducation à l'amour, peuvent participer avec leurs enfants à des réunions menées par des personnes expertes et dignes de confiance comme, par exemple, des médecins, des prêtres, des éducateurs. Pour des raisons de plus grande liberté d'expression, il semble préférable en certains cas de tenir des réunions avec les seules filles ou avec les seuls garçons.

132. 3. Dans certaines situations, les parents peuvent *confier une partie de l'éducation à l'amour à une autre personne de confiance*, s'il se présente des questions qui demandent une compétence spécifique ou un soin pastoral pour des cas particuliers.

133. 4. La *catéchèse sur la morale* pourra être donnée par d'autres personnes de confiance, avec une attention particulière portée à l'éthique sexuelle durant la puberté et l'adolescence. Les parents doivent s'intéresser à la catéchèse morale que leurs enfants reçoivent hors de la maison et l'utiliser comme appui pour leur travail éducatif; cette catéchèse ne doit pas aborder les aspects plus intimes, biologiques ou affectifs, de l'information sexuelle, qui appartiennent à la formation individuelle en famille.

134. 5. *La formation religieuse des parents eux-mêmes*, en particulier la solide préparation catéchétique des adultes sur la vérité dans l'amour, construit les fondements d'une foi mûre qui peut les guider dans la formation de leurs enfants.¹⁹ Une telle catéchèse pour adultes permet non seulement d'approfondir la compréhension de la communauté d'amour et de vie du mariage, mais aussi d'apprendre à mieux communiquer avec ses enfants. De plus, durant le processus même de formation de leurs enfants à l'amour, les parents y trouveront un grand bénéfice parce qu'ils découvriront que ce ministère d'amour les aide à garder « une conscience vive du "don" qu'ils reçoivent sans cesse de leurs enfants ». Pour rendre les parents capables d'accomplir leur œuvre éducative on pourra promouvoir des cours de formation spéciale avec la collaboration d'experts.

b) Méthodes et idéologies à éviter

135. Aujourd'hui, les parents doivent faire attention à la façon dont diverses méthodes promues par des groupes aux positions et aux intérêts contraires à la morale chrétienne peuvent transmettre à leurs enfants une éducation immorale. Il n'est pas possible ici d'indiquer toutes les méthodes inacceptables; on se contentera de présenter certains des types les plus répandus qui menacent les droits des parents et la vie morale de leurs enfants.

136. En premier lieu, les parents doivent s'opposer à l'*éducation sexuelle sécularisée et antinataliste*, qui met Dieu en marge de la vie et considère la naissance d'un enfant comme une menace. Cette éducation est répandue par les grands organismes et les associations internationales qui promeuvent l'avortement, la stérilisation et la contraception. Ces organismes veulent imposer un style de vie faux, contraire à la vérité de la sexualité humaine. Opérant à un niveau national ou provincial, ces organismes cherchent à susciter chez les enfants et les jeunes la peur de la "surpopulation" afin de promouvoir la mentalité contraceptive, c'est-à-dire la mentalité "anti-vie". Ils diffusent de faux concepts sur la "santé reproductive" et les "droits sexuels et reproductifs" des jeunes. En outre, certains organismes antinatalistes soutiennent ces cliniques qui, violant les droits des parents, proposent aux jeunes avortements et contraception, promouvant ainsi la promiscuité et augmentant, de ce fait, le nombre de grossesses chez les jeunes. « Regardant vers l'an 2000, comment ne pas penser aux jeunes ? Que leur propose-t-on ? Une société des "choses" et non une société des "personnes". Le droit de tout faire dès leur plus jeune âge, sans contrainte, mais avec le plus de "sécurité" possible. Le don désintéressé de soi, la maîtrise des instincts, le sens de la responsabilité, sont autant de notions que l'on considère appartenir à un autre âge ».

137. Le caractère immoral de l'*avortement*, obtenu par voie chirurgicale ou pharmacologique, peut être graduellement expliqué aux enfants avant l'adolescence, en termes de morale catholique et de respect pour la vie humaine.

En ce qui concerne la *stérilisation* et la *contraception*, on ne devrait pas en aborder le sujet avant l'adolescence, et on ne le fera qu'en conformité avec l'enseignement de la morale catholique. On soulignera alors les valeurs morales, spirituelles et physiques des méthodes de régulation naturelle de la fertilité, indiquant dans le même temps les dangers et les problèmes éthiques liés aux méthodes artificielles. On montrera en particulier la différence substantielle et profonde qui existe entre les méthodes naturelles et les méthodes artificielles, soit en ce qui concerne le respect du projet de Dieu sur le mariage, soit en ce qui regarde la réalisation de la « donation réciproque des conjoints » et l'ouverture à la vie.

138. Dans certaines sociétés existent des associations professionnelles d'*éducateurs*, de *conseillers* et de *thérapeutes du sexe*. Parce que leur travail se base souvent sur des théories erronées, sans valeur scientifique, imperméables à toute véritable anthropologie, qui ne reconnaissent pas la valeur de la chasteté, les parents devront être très réservés vis-à-vis de tels groupes, quel que soit le type de reconnaissance officielle dont ils aient pu bénéficier. De leur façon d'agir, et aussi de leur publications, souvent largement diffusées en certains pays, il est facile de se rendre compte de l'incompatibilité qui existe entre leur abord de la sexualité et l'enseignement de l'Église en la matière.

139. Un autre type d'abus se rencontre lorsque l'*éducation sexuelle* est donnée aux enfants en leur enseignant, y compris par méthode graphique, tous les détails intimes des rapports sexuels. Ceci se produit souvent aujourd'hui en invoquant la nécessité d'éduquer les futurs jeunes au "sexe sûr",

dans le cadre de la lutte contre la diffusion du SIDA. Dans ce contexte, les parents doivent refuser la promotion de ce soit-disant "sexe sûr" ou "sexe plus sûr", qui vient d'une politique dangereuse et immorale, basée sur l'illusion que le préservatif donne une protection adéquate contre le SIDA. Les parents doivent insister sur le fait que la seule éducation vraie et sûre à donner aujourd'hui aux enfants pour prévenir cette contagion est une éducation à la continence en-dehors du mariage et à la fidélité dans le mariage.

140. Une autre approche très utilisée, mais qui peut être dangereuse, est celle dite de la « *clarification des valeurs* ». Dans cette méthode, les jeunes sont invités à réfléchir, discerner et décider sur les questions morales avec la plus grande "autonomie", ignorant la réalité objective de la loi morale en général et négligeant la formation des consciences sur les préceptes moraux chrétiens, affirmés par le Magistère de l'Église. On donne aux jeunes l'idée qu'un code moral est quelque chose qu'ils peuvent créer eux-mêmes, comme si l'homme était la source et la norme de la morale.

La méthode de la clarification des valeurs entrave en fait la véritable liberté et l'autonomie des jeunes alors qu'ils se trouvent à une période d'incertitude psychologique. En pratique, non seulement on favorise ainsi l'opinion de la majorité, mais on place les jeunes face à des situations morales complexes, ayant peu de rapport avec les choix moraux qu'ils ont à faire dans le quotidien, choix dans lesquels le bien et le mal sont aisés à reconnaître. Cette méthode inacceptable tend à être étroitement liée au relativisme moral, encourageant ainsi l'indifférence vis-à-vis de la loi morale et le permissivisme.

141. Les parents doivent aussi faire attention à la façon dont l'instruction sexuelle est insérée dans le contexte d'autres matières par ailleurs utiles (par exemple: la santé et l'hygiène, le développement personnel, la vie familiale, la littérature pour enfants, les études sociales et culturelles etc...). Dans ces cas, il est plus difficile de contrôler le contenu de l'éducation sexuelle. Cette *méthode de l'inclusion* est en particulier utilisée par ceux qui prônent l'éducation sexuelle dans le cadre des politiques de contrôle des naissances, par exemple dans les pays où le gouvernement ne respecte pas les droits des parents en matière de procréation. La catéchèse elle-même pourrait être détournée dans une telle direction si l'on venait à utiliser les liens inséparables entre religion et morale comme prétexte pour introduire dans l'instruction religieuse les informations sexuelles, tant biologiques qu'affectives, qu'il revient aux parents de donner à la maison,²⁹ selon leur décision prudente.

142. Enfin, il convient de garder à l'esprit, comme principe général d'orientation, que toutes les différentes méthodes d'éducation sexuelle doivent être jugées par les parents à la lumière des principes et des normes de l'Église, qui expriment les valeurs humaines de la vie quotidienne. Il faut aussi tenir compte dans ce jugement de l'impact négatif que certaines méthodes peuvent avoir sur la personnalité des enfants et des jeunes.

L'inculturation et l'éducation à l'amour

143. Une authentique éducation à l'amour doit tenir compte du contexte culturel dans lequel vivent parents et enfants. Lieu où s'unissent foi professée et vie concrète, l'inculturation harmonise foi et culture, donnant priorité absolue au Christ et à son Évangile sur la culture. « Parce qu'elle transcende tout l'ordre de la nature et de la culture, la foi chrétienne est, d'un côté, compatible avec toutes les cultures en ce qu'elles ont de conforme à la raison et à la bonne volonté et, de l'autre, est en elle-même, à un niveau éminent, un facteur dynamisant de la culture. Un principe éclaire l'ensemble des rapports entre foi et culture: la grâce respecte la nature, la guérit des

blessures du péché, la fortifie et l'élève. L'élévation à la vie divine est la finalité spécifique de la grâce, mais elle ne peut se réaliser sans que la nature soit guérie et sans que l'élévation à l'ordre surnaturel conduise la nature, d'une façon qui lui soit propre, à la plénitude de sa perfection ». On ne peut donc jamais justifier l'éducation sexuelle explicite et précoce des enfants au nom d'une culture sécularisée prévalente. Les parents doivent en fait éduquer leurs enfants à analyser, comprendre et se confronter aux forces de cette culture, afin de pouvoir toujours suivre le chemin du Christ.

144. Dans les cultures traditionnelles, les parents ne doivent pas accepter les pratiques contraires à la morale chrétienne, par exemple dans les rites associés à la puberté, lorsqu'elles comportent l'introduction des jeunes aux pratiques sexuelles ou des faits contraires à l'intégrité et à la dignité de la personne comme la mutilation génitale des filles. Il appartient donc à l'autorité de l'Église de juger de la compatibilité des coutumes locales avec la morale chrétienne. Les traditions de modestie et de réserve en matière sexuelle, qui caractérisent certaines sociétés doivent, par contre, être partout respectées. En même temps, le droit des jeunes à une information adéquate doit être sauvegardé. De plus, on doit respecter le rôle particulier de la famille dans les cultures locales, sans chercher à imposer un modèle occidental d'éducation sexuelle.

VIII – CONCLUSIONS

Aide aux parents

145. Il y a différentes façons d'aider et de soutenir les parents dans l'accomplissement du droit-devoir fondamental à éduquer leurs enfants à l'amour. Une telle aide ne signifie en aucun cas enlever aux parents leur droit-devoir formatif ou le réduire, car celui-ci demeure « original et primordial », « irremplaçable et inaliénable ». Le rôle que d'autres peuvent jouer en aidant les parents est donc toujours (a) *subsidaire*, parce que le rôle formatif de la communauté familiale est toujours préférable, et (b) *subordonné*, c'est-à-dire sujet à la direction attentive et au contrôle des parents. Chacun doit observer le juste ordre de coopération et de collaboration entre les parents et ceux qui peuvent les aider dans leur tâche. Il est clair que cette aide des autres doit être donnée d'abord et avant tout aux parents, plutôt qu'aux enfants.

146. Ceux qui sont appelés à aider les parents dans l'éducation des enfants à l'amour doivent être disposés et préparés à enseigner en conformité avec l'authentique doctrine morale de l'Église Catholique. De plus, ils doivent être des personnes mûres, de bonne réputation morale, fidèles à leur état de vie chrétien, mariés ou célibataires, laïcs, religieux ou prêtres. Ils doivent non seulement être préparés en ce qui concerne les détails des informations morales et sexuelles, mais aussi sensibles au rôle des parents et de la famille, aussi bien qu'aux besoins et aux problèmes des enfants et des jeunes. De cette façon, à la lumière des principes et du contenu du présent guide, ils doivent se placer « dans l'esprit qui anime les parents ». Mais si les parents pensent être en mesure de fournir l'éducation à l'amour de façon adéquate, ils ne doivent pas se croire obligés d'avoir recours à une telle aide.

Sources valides pour l'éducation à l'amour

147. Le Conseil Pontifical pour la Famille est conscient du grand besoin de documents valides spécialement préparés pour les parents en conformité avec les principes illustrés dans le présent guide. Les parents qui sont compétents en ce domaine et convaincus de la justesse des principes ci-dessus indiqués, doivent s'employer à préparer un tel matériel. Ils pourront ainsi offrir leur

expérience et leur sagesse pour aider les autres dans l'éducation des enfants à la chasteté. Les parents accueilleront aussi l'aide et la surveillance des autorités ecclésiastiques appropriées dans la promotion du matériel adéquat et dans l'élimination ou la correction de celui qui n'est pas conforme aux principes exposés dans le présent guide, en ce qui concerne la doctrine, le moment opportun, le contenu et la méthode d'une telle éducation. Ces principes s'appliquent aussi à tous les moyens modernes de communication sociale. Le présent Conseil Pontifical compte plus particulièrement sur le travail des Conférences Épiscopales pour sensibiliser et soutenir les parents. Elles sauront revendiquer, si nécessaire, le droit de la famille et des parents et le respect de leur domaine propre, et cela aussi face aux programmes éducatifs de l'État

Solidarité avec les parents

148. Les parents devraient bénéficier de l'aide et de la coopération des autres membres de l'Église pour l'accomplissement de leur ministère d'amour vis-à-vis de leurs enfants. Les *droits* des parents doivent être reconnus, protégés et maintenus non seulement pour assurer la formation solide des enfants et des jeunes, mais aussi pour garantir le juste ordre de coopération et de collaboration entre les parents et ceux qui peuvent les aider dans leur tâche. De la même façon, dans les paroisses et les diverses formes d'apostolat, le clergé et les religieux doivent soutenir et encourager les parents dans leur effort pour former leurs enfants. En retour, les parents doivent se rappeler que la famille n'est pas l'unique et exclusive communauté formative. Ils doivent donc entretenir un rapport cordial et actif avec les autres personnes qui peuvent les aider, tout en n'oubliant jamais leurs droits inaliénables.

Espérance et confiance

149. Face aux multiples défis portés à la chasteté chrétienne, les dons de la nature et de la grâce dont bénéficient les parents demeurent toujours les fondements les plus solides à partir desquels l'Église forme ses enfants. *Une grande partie de la formation en famille se fait de façon indirecte*, incarnée dans un climat d'amabilité et de tendresse, car elle découle de la présence et de l'exemple des parents lorsque leur amour est pur et généreux. Si l'on fait confiance aux parents dans ce domaine de l'éducation à l'amour, ceux-ci seront portés à surmonter les défis et les problèmes de notre temps par leur propre ministère de l'amour. Le Conseil Pontifical pour la Famille exhorte donc les parents afin que, conscients d'être soutenus par le don de Dieu, ils aient confiance dans leurs droits et devoirs concernant l'éducation de leurs enfants, et qu'ils les mettent en œuvre avec sagesse et en connaissance de cause. Dans cette noble tâche, que les parents mettent toujours leur confiance en Dieu, en priant l'Esprit-Saint, le doux Paraclet, donneur de tous biens. Qu'ils sollicitent la puissante intercession et la protection de Marie Immaculée, la Sainte Vierge, Mère du bel amour et modèle de la pureté fidèle. Qu'ils invoquent aussi Saint Joseph, son époux juste et saint, et qu'ils suivent son exemple de fidélité et de pureté de cœur. Que les parents puissent toujours compter sur l'amour qu'ils peuvent offrir à leurs enfants, un amour qui « chasse toute peur », qui « excuse tout, croit tout, espère tout, supporte tout » (1 Co 13, 7). Un tel amour est et doit être dirigé vers l'éternité, vers le bonheur éternel promis par Notre Seigneur Jésus-Christ à ceux qui le suivent: « Bienheureux les cœurs purs, ils verront Dieu » (Mt 5, 8).

Cité du Vatican, le 8 décembre 1995.

Alfonso Cardinal López Trujillo, *Président du Conseil Pontifical pour la Famille*
+ S. E. Mons. Elio Sgreccia, *Secrétaire*